

Mise en ligne : 25 mars 2014.
Dernière modification : 28 mars 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

ANC. SOCIÉTÉ DES ÉTS GAUTSCH
[PATRON DES GALERIES LAFAYETTE]
FONDÉE LE 30 MAI 1902
DEVENUE EN DÉCEMBRE 1903 LA CIE MAROCAINE

Société des Établissements Gautsch
Changement de dénomination
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 2 février 1904)

Les actionnaires de cette société, réunis le 18 décembre 1903, ont décidé que la dénomination de la société serait à l'avenir : Compagnie Marocaine.

MAROC
(*Le Journal des débats*, 4 mai 1904)

Le *Times* nous apporte les détails ci-dessous sur les négociations relatives aux emprunts marocains :

La Compagnie marocaine (autrefois Compagnie Gautsch), importante société française, a offert au Sultan un emprunt de 50 millions de francs, dans des conditions plus favorables que celles que comporte l'emprunt projeté à la Banque de Paris, dont le montant est également de 50 millions de francs. Le Sultan cherchera à résister à l'emprunt officiel français et est désireux d'accepter les propositions de la Compagnie marocaine. Cette société déclare que si elle obtient l'emprunt officiel, la Banque de Paris aura presque le monopole des travaux publics et d'autres entreprises. D'autre part, l'emprunt de la Compagnie marocaine, qui aurait un caractère purement commercial, permettrait au sultan de s'acquitter de ses dettes et de faire face aux réclamations des légations européennes, sans se voir dans l'obligation de poursuivre aucune politique prescrite. Au lieu de nommer des fonctionnaires français dans les douanes, la Compagnie marocaine propose un projet de réorganisation analogue au système des douanes chinoises. D'après ce projet, le sultan choisirait des employés européens qui relèveraient de lui.

Compagnie marocaine (Anciennement Société des Établissements Gautsch)
Augmentation du capital
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 7 juin 1904)

D'un acte reçu par M^e Moyne, notaire à Paris, le 28 avril 1904, il résulte que l'augmentation de capital qui avait été décidée par l'assemblée extraordinaire du 21 avril 1904, a été effectuée par l'émission de 2.000 actions nouvelles de 1.000 fr. chacune, qui ont été toutes souscrites et libérées du quart. Le fonds social, qui était de

1.500.000 francs, a été ainsi porté à 3.500.000 francs, et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence. — *Petites Affiches*, 26 mai 1904.

LA QUESTION MAROCAINE

La concession des travaux du port. — Comme quoi l'engagement de faire exécuter ces travaux avait été d'abord pris vis-à-vis de la France
(*L'Aurore*, 6 décembre 1905)

Le Comité du Maroc a communiqué au *Temps*, au sujet de l'affaire dite du port de Tanger, un résumé historique des travaux et études poursuivis par l'industrie française jusqu'à ce que l'intervention du comte Tattenbach, ministre d'Allemagne, en mission à Fez, ait fait passer à l'industrie allemande la commande sur laquelle la France avait le droit de compter.

À la veille de la conférence, ce document, que voici, met en pleine lumière la parfaite droiture de la France dans cette affaire :

« Moulâï Abd el Aziz, moins rebelle que ses prédécesseurs à certaines innovations et comprenant sans doute qu'un trafic maritime plus intense pourrait lui procurer des ressources nouvelles, manifesta dès son passage à Rabat, en 1902, l'intention de donner quelques satisfactions aux pressantes demandes des commerçants européens de son empire. Mais la révolte de Bou Amara et les soucis de la politique intérieure absorbèrent le makhzen et lui firent ajourner les projets d'amélioration.

Ces projets furent repris à la fin de 1903, époque à laquelle la Compagnie marocaine, d'accord avec le makhzen, fit faire les préliminaires de plusieurs travaux pour le gouvernement marocain ; dans le courant de l'année suivante, elle construisit à Tanger de vastes magasins pour le service des douanes chérifiennes.

En même temps, afin de n'aborder les grands travaux d'intérêt public qu'avec l'appui de maisons s'étant fait une spécialité de ces sortes d'affaires, la Compagnie marocaine prenait l'initiative d'un groupement de constructeurs pour la constitution d'une « Société d'études de travaux publics au Maroc ».

Les pourparlers que la Compagnie marocaine n'avait cessé de poursuivre avec le sultan aboutirent à la remise, le 15 mars 1905, de lettres officielles enjoignant aux autorités de Tanger, Casablanca et Safi de se concerter avec les représentants de cette compagnie pour les études à faire dans ces ports, de les aider de leurs avis et de leur offrir, le cas échéant, les concours nécessaires.

Dès que la Compagnie marocaine fut en possession de ces documents, la Société d'études de travaux publics se mit en mesure, conformément aux arrangements intervenus précédemment entre les deux sociétés, d'organiser la mission technique à envoyer au Maroc. Il se trouva que le futur chef de cette mission était déjà sur les lieux ; en effet, au commencement de l'année 1905, la Société d'études avait décidé d'examiner les conditions d'amélioration de tous les ports marocains, et dans ce but elle s'était assuré le concours de M. Renaud, ingénieur hydrographe en chef de la marine.

Dans un premier voyage de reconnaissance, M. Renaud devait visiter les ports ouverts, se rendre compte de leur régime et préparer les éléments d'un programme complet en vue de leur amélioration.

Parti de Marseille le 10 février 1905, cet ingénieur se rendit d'abord à Tanger, puis, successivement, aux divers ports de la côte ouest. C'est pendant qu'il faisait cette reconnaissance que la Compagnie marocaine reçut du makhzen les trois lettres dont il a été question plus haut, lui demandant d'étudier la construction de quais, terre-pleins et magasins dans chacun des trois ports de Tanger, Casablanca et Safi.

M. Renaud put donc, dès le 23 mars, au retour de son voyage sur la côte ouest, être présenté au délégué du sultan auprès du corps diplomatique à Tanger comme l'ingénieur chargé des études que le makhzen avait demandé à la Compagnie marocaine d'entreprendre.

Le 24 mars, il quittait Tanger pour aller chercher en France le matériel et le personnel nécessaires, pendant que M. de Caqueray allait, au nom de la Compagnie marocaine, remettre aux autorités chérifiennes les lettres du sultan, accréditant auprès d'elles le personnel de la mission Ide ta Société d'études, puis faisait procéder aux diverses installations préliminaires des levés, notamment à la pose des échelles de marée, et prenait toutes les dispositions pour que la mission pût opérer sans retard.

En France, la société affrétait un navire ; on y embarquait les instrumenta de levé, le matériel de sondage, les appareils de forage nécessaires ; on recrutait un personnel technique très complet. La mission, parfaitement outillée, quittait Le Havre le 18 avril et arrivait à Tanger le 23. Les études commençaient aussitôt.

Bien qu'il ne fût question que de construire un port de dimensions restreintes, M. Renaud avait demandé à faire une étude de toute la rade de Tanger, afin que le projet de petit port, qui seul pouvait être actuellement présenté, pût s'adapter plus tard à un plan d'ensemble. Il était nécessaire, à son avis, de chercher à éviter les fautes qui ont été si souvent commises dans des cas analogues, lorsqu'on exécute des travaux conçus sans une vue générale des projets à prévoir ultérieurement ; l'avenir du port est ainsi le plus souvent compromis. Dans cette pensée, les études furent faites aussi définitives et aussi complètes que possible ; elles comprenaient surtout les opérations suivantes : levé à grande échelle de la rade, sondages très rapprochés, tracé des profils de plage, observation des mouvements de la mer, détermination des conditions du régime de la baie, mesure de l'épaisseur de la couche d'alluvions au-dessus du sol rocheux. Rien ne fut négligé pour arriver à obtenir les bases nécessaires à l'établissement d'un projet d'ensemble définitif, et, par suite, un tracé rationnel du petit port ; qui, sans cette précaution, peut constituer plus tard un obstacle au développement des ouvrages de la rade.

Pendant la durée des opérations, le chef de la mission vit à plusieurs reprises le délégué du sultan à Tanger et le tint au courant de ses travaux ; il eut même rendez-vous avec lui sur l'appontement pour lui décrire sur place la disposition des ouvrages projetés. Les autorités marocaines lui affirmaient qu'elles prenaient grand intérêt à ses études ; elles lui demandaient de leur soumettre le plus tôt possible divers projets entre lesquels elles pourraient choisir. Le 27 mai, il leur était présenté deux plans de port différents ; l'un d'eux fut approuvé avec diverses modifications de détail dont il fut tenu compte dans la rédaction du projet définitif.

Au cours du levé, on découvrit dans la rade un certain nombre de têtes de roches dangereuses pour les navires, et on délimita la zone où il est imprudent de mouiller ; on sait, en effet, combien les ruptures de chaîne et les pertes d'ancre sont fréquentes dans ces parages. Ces renseignements hydrographiques furent communiqués de suite au ministre de la marine, qui les fit porter à la connaissance de toutes les marines du monde.

Les études étaient terminées le 29 mai ; le lendemain, le navire portant la mission quittait Tanger pour Casablanca, où il mouillait le 31 mai. La mission fut bien accueillie dans cette ville par le pacha et les oumanas de la douane, qui parurent comprendre l'intérêt que présentaient, pour leur pays, les études qu'elle venait d'entreprendre, et qui donnèrent tout le concours qu'impliquaient les lettres chérifiennes. Le levé, sans être aussi complet que celui de la rade de Tanger, comprenait la partie de la baie de Casablanca qui s'étend depuis la porte nord de la nouvelle enceinte de la ville jusqu'au « mur de prières », au delà de Sidi-Belliot ; au large, les sondages ont dépassé la ligne des fonds de 10 mètres ; comme à Tanger, les opérations furent faites avec toute la précision nécessaire à ce genre de travail. Les sondages révélèrent l'existence de

plusieurs hauts-fonds dangereux, dont la position et le brassage furent de suite signalés au ministre de la marine et portés à la connaissance de tous les navigateurs. Le 15 juin, M. Renaud soumettait aux autorités marocaines un dessin donnant les dispositions générales d'un projet d'amélioration du port de Casablanca ; ce plan fut longuement examiné, discuté et finalement approuvé dans toutes ses parties.

Ces opérations terminées, la mission quittait Casablanca le 17 juin au matin et arrivait à Safi le soir du même jour.

Précédée, comme à Casablanca, de la lettre du makhzen et officiellement accréditée par la Compagnie marocaine, elle reçut à Safi le meilleur accueil et put commencer de suite, sans difficulté, les travaux du levé. De même qu'à Casablanca, la population semblait très favorable à l'idée des travaux dont on avait annoncé l'exécution prochaine. Un seul fait suffira à le prouver : un des jalons plantés par la mission pour servir de signal ayant été enlevé, le voleur fut dénoncé, emprisonné par ordre du caïd, sans aucune intervention de la part de M. Renaud.

Le levé, fait avec la même précision que les deux précédents, s'est étendu devant la plage de Safi, depuis le méridien de Sidi-Bouzi jusque par le travers du saillant sud de l'enceinte de la ville ; au large, les sondages ont atteint les fonds de 15 mètres. Il fut dressé deux projets différents : le premier pour l'établissement d'un port d'embarcations, le second pour la construction d'un appontement s'avancant assez au large pour dépasser, par presque tous les temps, la ligne des brisants. Les plans d'ensemble de ces projets furent mis sous les yeux des oumanas de la douane, qui vinrent se rendre compte de l'emplacement des ouvrages projetés et en approuvèrent les dispositions.

La mission quittait Safi le 1^{er} juillet, ayant rempli le programme qui lui avait été tracé, elle arrivait à Tanger Te 2, et de là gagnait Le Havre, où elle était de retour le 12 juillet

La Compagnie marocaine, une fois en possession du résultat des travaux de la mission de la Société d'études de travaux publics, les fit parvenir au gouvernement marocain, et poursuivit ses négociations à Fez ; ces négociations furent, comme on sait, entravées par l'intervention du ministre d'Allemagne. »

LA CONFÉRENCE D'ALGÉSIRAS

L'INCIDENT DES PORTS

Historique de la concession des ports de Casablanca et Saïfi
(*Le Radical*, 1^{er} mars 1906)

Algésiras, 28 février.

Voici les renseignements que nous avons pu recueillir au sujet du dernier incident de la conférence :

Au mois de mars dernier, la Compagnie marocaine obtint du maghzen l'autorisation de procéder à l'étude des travaux qui pourraient être effectués dans les ports de Tanger, Casablanca et Saffi. À cet effet, trois lettres furent adressées simultanément par le ministre des finances marocain aux autorités des trois villes.

L'une de ces lettres a été insérée au Livre Jaune sous le numéro 354. Elle concerne le port de Tanger et porte la date du 7 mars 1905. On se rappelle que la maison Borgeaud-Reutemann, recommandée au maghzen par la légation d'Allemagne, a obtenu le 26 du même mois une lettre plus précise insérée au Livre Jaune sous le numéro 348, relative aux mêmes travaux.

Le gouvernement français admit que cette concession suivît son cours. Nous nous contentions de réserver, « sans aucune restriction », les droits de la Compagnie marocaine vis-à-vis du maghzen.

Il était évident, en effet, que le gouvernement marocain n'avait pas agi régulièrement dans cette circonstance, puisque, aussitôt après avoir donné à la « Compagnie marocaine » une autorisation de travaux qui, impliquait de fait une concession ultérieure, et tout au moins l'engagement de ne pas trancher la question avant la fin des études, il donnait secrètement à la maison allemande une promesse ferme de concession.

La Compagnie marocaine, ignorant que la question du port de Tanger n'était plus libre, fit ses études successivement à Tanger, à Casablanca et à Saffi. Après quoi elle présenta ses propositions.

C'est alors seulement qu'elle se trouva, à Fez, en face de propositions concurrentes, en ce qui touche Tanger, de la part de la maison allemande. On sait que l'affaire, transportée à Paris, fut réglée en faveur des Allemands.

Notre ministre à Fez n'avait pas été sollicité d'appuyer la demande de la Compagnie marocaine. En eût-il été saisi qu'il n'aurait pu la présenter au maghzen. En effet, ses instructions lui prescrivait de ne soumettre au maghzen qu'un projet général de réglementation des travaux publics et d'insister sur l'intérêt qu'aurait le maghzen à n'accorder aucune concession particulière avant d'avoir posé les principes applicables à toute concession, en particulier le principe de la libre adjudication. C'était exclure l'idée même qu'il pût, au même moment, patronner auprès du maghzen une entreprise particulière.

Les mêmes vues présidèrent aux négociations poursuivies avec l'Allemagne, et qui aboutirent aux accords des 8 juillet et 28 septembre. Elles ont été l'esprit même des instructions données à notre plénipotentiaire à Algésiras, qui n'a cessé de les développer à la conférence.

Conformément à ce principe, le gouvernement français n'a pas agi auprès du maghzen et ne lui a pas recommandé de concession particulière.

Mais le maghzen, qui avait accordé à la maison allemande la construction d'un môle à Tanger, accorda verbalement, par mesure de compensation vis-à-vis du représentant de la Compagnie marocaine à Fez, à la Compagnie marocaine l'autorisation d'effectuer des études en vue d'une concession éventuelle à Saffi et à Casablanca.

Cette situation a été portée à la connaissance du public par un exposé que la Compagnie marocaine a fait insérer au *Bulletin de l'Afrique française* et que le *Temps* a reproduit le 6 décembre.

La Compagnie marocaine, qui n'avait jamais demandé au gouvernement d'appuyer les démarches qu'elle poursuivait à Fez, exprima alors l'espoir que la conférence voudrait bien reconnaître à sa société le bénéfice des concessions du maghzen.

Néanmoins, la France n'avait pas jugé qu'il y eût lieu de saisir la conférence de la question : les puissances représentées à Algésiras y sont réunies pour déterminer dans cet ordre d'idées, d'accord avec le Maroc, les conditions générales d'un système de travaux publics. Si le délégué du sultan saisit *proprio motu* la conférence des engagements particuliers pris par son maître, il en conserve la responsabilité. Il appartient à la conférence de décider si elle veut se saisir de la question ou se borner à établir les principes généraux selon lesquels seront ultérieurement résolus les cas particuliers.

La France n'a pas à se départir de la ligne de conduite qu'elle a adoptée.

Un article de la « Gazette de Cologne »

Cologne, 28 février.

La *Gazette de Cologne* publie un télégramme de Berlin disant :

« La concession des travaux des ports de Casablanca et de Saffi à la maison Schneider, du Creusot, est évidemment un fait en contradiction avec la convention du 8

juillet de l'an dernier, dans laquelle il avait été entendu que le *statu quo* serait maintenu, en ce qui regarde les concessions de caractère économique au Maroc, jusqu'à la fin des délibérations de la conférence. Aucun doute, en effet, ne semble exister sur ce point que les avant-projets proprement dits de la concession n'ont été introduits qu'après le 8 juillet. Bien que rien ne soit connu d'une participation du gouvernement français à ces négociations, il doit cependant en avoir été au courant ; autrement, le délégué marocain El Mokri n'aurait pas fait une déclaration officielle aux délégués français touchant l'octroi de cette concession. La presse française, au lieu de se livrer à des éloges de la loyauté française, devrait se préoccuper de cet incident et exercer son influence afin que de tels agissements de la part d'intéressés français ne se renouvellent pas pendant les délibérations de la conférence. »

L'ANARCHIE MAROCAINE
(*Le Journal des débats*, 29 septembre 1906)

On télégraphie de Tanger au *Times*, le 27 septembre, au sujet de l'attaque dirigée contre M. Lassallas, agent de la Compagnie marocaine à Marrakech, que l'embuscade dans laquelle M. Lassallas est tombé comprenait un grand nombre d'indigènes parmi lesquels se trouvait le gouverneur du district. Après avoir fait feu à plusieurs reprises, les agresseurs firent prisonnier M. Lassallas et le relâchèrent après lui avoir fait signer une fausse déclaration dans laquelle il disait que le gouverneur n'avait pas pris part à l'attaque.

D'autre part, l'agence Havas communique à ce sujet la dépêche suivante :

« Tanger, le 27 septembre. Le Français attiré dans une embuscade près de Marrakech a reçu un coup de feu dans le genou. Le caïd de la tribu a fait une fausse déclaration en disant que les assertions du Français n'étaient pas vraies, mais quand on l'envoya chercher pour le confronter avec sa victime, il s'échappa dans la montagne.

Aucune arrestation n'a encore été opérée. »

Sur la frontière oranaise
(*Le Journal des débats*, 29 novembre 1907)

[...] Actuellement, les goumiers du lieutenant Maire-Sebille et de l'officier interprète Charreix sont cantonnés dans l'usine de crin végétal de la Compagnie marocaine, à Bab-el-Malah, et ils ont été renforcés par un détachement de légionnaires partis cette nuit de Marnia.

Dans le combat d'hier, trois goumiers ont été blessés assez grièvement, et le fils du caïd des Msirda, le jeune Naimi, blessé gravement à la gorge, a été transporté à l'hôpital militaire de Nemours. (De notre correspondant.)

AU MAROC
Dépêche officielle
(*La Justice*, 1^{er} décembre 1907)

Un télégramme du gouverneur général de l'Algérie, reçu hier par le gouvernement, contient les renseignements suivants sur les événements survenus à la frontière du Maroc :

Dans la journée du 27, le détachement installé à Bab-el-Assa, sous les ordres du lieutenant Maire-Sebille, fut attaqué par plusieurs milliers de Marocains qui, au préalable, avaient pillé et incendié l'usine de crin végétal. Le personnel de l'usine, sain et sauf, se réfugia à Nemours.

Le lieutenant, ayant reçu des secours du détachement du capitaine Micheau et du détachement de Sidi-bou-Djenam, put repousser les Marocains vers trois heures de l'après-midi.

Les pillards se retirèrent vers Oued-Malka et vers les Dziourbas. Les Ouled-Mansours, une des tribus des Beni-Snassen, n'ont pas pris part à l'action.

Un détachement de zouaves a été envoyé à Nemours.

Toutes les dispositions nécessaires ont été prises sur la frontière.

L'usine qui a été détruite avait été créée il y a trois ans par la Compagnie marocaine : située à près de deux lieues de la frontière, en territoire algérien et à mi-route entre Marnia et Port-Say, elle transformait en crin végétal le palmier nain, extrêmement abondant dans la région.

Elle donnait ainsi du travail aux indigènes des Msirda et des Attia dont, le sol se prête mal aux exploitations agricoles.

Le mouvement créé par l'apport du palmier, par l'établissement d'un fondak, d'un comptoir commercial et d'un moulin., et par l'aménagement des sources voisines, en avait fait une sorte de centre commercial en voie de développement.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des affaires étrangères
(*Journal officiel de la République française*, 14 janvier 1908)

Chevaliers

Fournier (Édouard), agent de la Compagnie marocaine à Casablanca : s'est distingué par sa courageuse conduite lors des événements du Casablanca.

La Compagnie marocaine
(*Le Capitaliste*, 23 novembre 1911)

La Banque de l'union parisienne [...] a pris un intérêt au Maroc en prenant la direction financière de la Compagnie marocaine, dont les opérations vont pouvoir entrer maintenant dans une phase plus active et rémunératrice. Voici quelques renseignements au sujet de celle entreprise :

Son capital primitif était de 1.500.000 fr. Il fut porté à 3.500.000 fr. Puis, en juin 1911, il fut élevé, en vertu d'une entente entre MM. Schneider et C^{ie} et la Banque de l'union parisienne, à 6 millions de francs.

En dépit de l'état anarchique du pays, la Compagnie a passé avec le maghzen d'Abdel-Aziz, puis avec celui de Moulaï-Hafid, des contrats nombreux pour des travaux de ports, des fournitures de matériel de guerre, etc., etc.; elle a acquis des terrains d'une valeur relativement importante, elle a pris des participations dans des sociétés fondées en vue d'entreprises minières ou de travaux publics, etc.

En raison du départ de M. Schneider, qui a transmis la présidence à la Banque de l'union parisienne, le conseil d'administration est ainsi composé : MM. le marquis [Frédéric] de Frondeville, administrateur de la Banque de l'union parisienne, président ;

Cornélis de Witt ¹, censeur de la Société générale ², vice-président ; le comte Armand ³, administrateur du Port de Rosario ; F. Bertelin, propriétaire ; Max Boucard ⁴, président de la Compagnie foncière et immobilière de la Ville d'Alger ; général Delanne ⁵, président de la Société métallurgique « la Providence russe » ; H. de Freycinet, directeur aux Établissements Schneider et Cie ; R. Pinot, secrétaire général des Forges de France.

La direction a été confiée à M. Gaston de Caqueray.

Ainsi organisée, appuyée sur un réseau d'agences établies à Casablanca, Marrakech, Fez, Tanger, Mogador, Taroudant, Saffi, Mazagan, Larache, El Ksar et Oudjda ; disposant de concours financiers puissants, la Compagnie marocaine paraît appelée à jouer un rôle important dans le développement économique du Maroc.

A l'exposition de Gand (*Les Annales coloniales*, 4 octobre 1913)

A propos de la participation du Maroc, le général Lyautey, résident général de la République française, a bien voulu, sur la proposition des délégués du Maroc, MM. Terrier et Ladreit de Lacharrière, faire signer par le Sultan la promotion suivante dans l'ordre du Ouissam alaouite :

Officiers

Bernaodat, agent général de la Compagnie marocaine.

Villiers, secrétaire général de la Compagnie marocaine.

Georges François, délégué du gouvernement général de l'Afrique occidentale française.

Le Rivière, agent de la Compagnie marocaine, à Casablanca.

¹ Cornélis de Witt (1852-1923), administrateur de la Société le Nickel (SLN), en Nouvelle-Calédonie, et de la Cie d'Agadir. Fils de Cornélis de Witt (1828-1889), gendre de Guizot, député du Calvados, successivement administrateur des Mines de la Grand-Combe, de la Société générale algérienne, vice-président du PLM et des Chemins de fer du Sud de l'Autriche.

² Pierre Gaillard de Witt (1823-1898), trésorier-payeur général, dont une fille, Élisabeth, avait épousé un frère de Cornélis de Witt (1828-1889), avait été auparavant administrateur de la Société générale et président des assurances L'Urbaine. Veuve, Élisabeth se remariera avec René Boudon, qui sera président de la Banque nationale de crédit (BNC) et administrateur du Crédit national.

³ Comte Abel Armand (1863-1919) : fils d'Ernest Armand (1829-1898), diplomate, puis député de l'Aube, primo-actionnaire de la Banque française de l'Afrique du Sud, et de Victoria Rainbeaux, sœur de Firmin (Marles, Banque française de l'Afrique du Sud, Chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan, Crédit mobilier français, Chemins de fer du Nord, etc.) et d'Abel (X-Mines, Marles, La Préservatrice, Le Crédit, la Société française de la ramie...). À l'occasion du mariage d'Abel Armand, lieutenant au 6^e cuirassier, avec Françoise de Brantes, la presse célèbre sa « brillante conduite dans la région du Lahou de l'Afrique occidentale et l'attaque et la prise de Dabou, qu'il opéra à la tête de six soldats français et huit indigènes, en tuant vingt-sept nègres et en en blessant quarante-deux » (*Le Gaulois*, 6 août 1891). Abel Armand reste administrateur délégué des Mines de houille de Marles jusqu'à son remplacement par Charles-Émile Heurteau en 1909, mais représente les Schneider dans la Société du Port de Rosario dès 1903, la Société internationale de houillères et l'Union des mines marocaines. En outre, président de La Morue française et Sécheries de Fécamp.

⁴ Max Boucard : futur président. Voir encadré ci-dessous.

⁵ Alfred-Louis-Adrien Delanne (1844-1927) : chef d'état-major général, il démissionne en 1901, puis est versé dans la réserve (1906). Il reste au contact de la chose militaire (Société de secours aux blessés) mais s'investit dans les affaires : président de la Providence russe, administrateur du Nord-Sud de Paris (1908), des trois Assurances Urbaine (1911) et de la Cie d'assurances universelles (1913) — président de ces quatre Cies fin 1922, après la mort de Tambour —, administrateur des Forges de la Marine et d'Homécourt et de leur filiale, les Mines d'Anderny-Chevrillon. Il représenta, en outre, la Cie marocaine comme président du conseil de l'éphémère Société de camionnage algérienne et marocaine (1920-1923).

NÉCROLOGIE
Marquis de Frondeville
(*Le Gaulois*, 7 juin 1914)

Les obsèques de M. Jules-Frédéric Lambert, marquis de Frondeville, administrateur de la Banque de l'union parisienne*, de la Compagnie Internationale des Wagons-Lits [CIWLT], de la Banque de Bordeaux, président de la Compagnie marocaine, de la Société des ardoisières de l'Anjou*, ont été célébrées, avant-hier matin, à dix heures, en l'église Saint-Philippe du Roule. [...]

NÉCROLOGIE
[Obsèques du comte Abel Armand]
(*Le Journal des débats*, 5 mai 1919)

Les obsèques du comte Armand ont été célébrées hier, à Saint-Pierre de Chaillot. Le deuil était conduit par le vicomte Armand, lieutenant d'artillerie ; le comte Jacques Armand, MM. Jean et Emmanuel Armand, fils du défunt ; le général de Brantes, son beau-frère ; MM. François et Louis de Brantes, ses neveux ; M. Félix Rainbeaux [fils de Firmin] et le comte de Béthune, ses cousins germains.

COMPAGNIE MAROCAINE
(*La Journée industrielle*, 29 octobre 1920)

À l'assemblée extraordinaire qui suivra l'assemblée ordinaire du 19 novembre, le conseil proposera de porter le capital de 25 à 50 millions L'assemblée ordinaire, outre les comptes de 1919-1920, aura à approuver la convention du 29 juin dernier, par laquelle le Résident général a accordé la concession d'un réseau de chemins de fer au Maroc à un groupe dont cette compagnie fait partie, comme on le sait, avec la Cie générale du Maroc, le P.L.M. et le P.-O.

COMPAGNIE MAROCAINE
(*La Journée industrielle*, 24 novembre 1920)

L'assemblée ordinaire a eu lieu vendredi dernier. Le bénéfice net de l'exercice s'élève à 1.170.556 francs et le dividende distillé à 7 %.

La société applique actuellement son programme d'extension de ses affaires immobilières et agricoles, notamment par la construction de bâtiments et l'accroissement des troupeaux. L'Entreprise du Port de Casablanca a achevé la construction du quai de Sidi-Kairoumi et travaille au quai d'escale et à la grande jetée. D'autre part, l'administration des Travaux publics du protectorat vient de décider la construction d'un port à barcasses à Saffi ; la Compagnie Marocaine est au nombre des sociétés à qui a été confiée cette entreprise. La Compagnie Marocaine a participé à l'augmentation du capital de la Société marocaine de distribution d'eau, de gaz et d'électricité, de la Société des chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc, et de la Société de recherches et forages. Elle a pris des Intérêts dans la Société des Moulins du Maghreb, la Société d'études topographiques et de génie rural au Maroc, et la Compagnie du Sebou.

L'assemblée extraordinaire qui a suivi a autorisé le conseil à porter le capital, en une ou plusieurs fois, à 50 millions de francs. On sait qu'il avait été porté, en juillet dernier, de 10 à 15 millions.

Max BOUCARD (1855-1922), président

Avocat, maître des requêtes au Conseil d'État (1894-1905), puis président ou administrateur d'une quinzaine de sociétés, à commencer par la Compagnie foncière et immobilière de la ville d'Alger. Voir encadré :
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/SFIFAFN.pdf

COMPAGNIE MAROCAINE

(*L'Information financière, économique et politique*, 11 août 1921)

L'assemblée extraordinaire des actionnaires, qui s'est tenue le 9 août, sous la présidence de M. Boucard, a reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et de versement relative à la récente augmentation du capital social de 10 à 25 millions de francs.

COMPAGNIE MAROCAINE

(*La Journée industrielle*, 15 novembre 1921)

(*L'Information financière, économique et politique*, 16 novembre 1921)

(*Les Annales coloniales*, 18 novembre 1921)

Les actionnaires de cette société se sont réunis au siège social, 60, rue Taitbout, à Paris, en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. Max Boucard, président du conseil d'administration, assisté, en qualité de scrutateurs, de M. Joseph Courcelle⁶, directeur et représentant la Banque de l'Union Parisienne, et le représentant des Établissements Schneider.

Les profits de l'exercice écoulé ont atteint 3.204.793 francs. Déduction faite, des frais généraux, qui ont absorbé un peu plus de 2 millions, les bénéfices nets ressortent à 1.259.101 francs. En y ajoutant le report de l'exercice précédent, le solde disponible s'élève à 1.304.109 fr.

L'assemblée, sur la proposition du conseil d'administration, a fixé le dividende total à 7 % du capital versé, ce dividende étant mis en paiement à la date qui sera ultérieurement fixée par le conseil d'administration.

Il convient de remarquer que ce dividende, le même que celui de l'exercice précédent, s'appliquera à 30.000 actions, alors que l'an dernier, il n'y avait que 20.000 actions à rémunérer.

⁶ Joseph Courcelle (1866-1938) : inspecteur des finances entré en 1904 à la Banque de l'Union parisienne qu'il représente au conseil d'une quinzaine de sociétés et comme président des Tramways et éclairage électriques de Shanghai. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Tramways_eclairage_electriques_Shanghai.pdf

Les opérations commerciales n'ont pu apporter leur contribution habituelle aux profits de l'exercice par suite de la crise générale, Elle a sévi au Maroc avec la même intensité que partout ailleurs, et les transactions commerciales et constructions d'immeubles, totalement arrêtées durant quelques mois, n'ont, repris qu'avec beaucoup de timidité.

En ce qui concerne les explorations agricoles, la situation a été plus favorable. La mise en valeur du domaine de Sidi-Larbi, d'une contenance de 1.250 hectares, s'est poursuivie dans de bonnes conditions : 155 hectares sont déjà plantés en vignes greffées sur plants américains et 100 hectares prêts à être plantés L'élevage et diverses cultures ont été également entrepris sur ce domaine.

La Compagnie marocaine a pris part à la création d'un Syndicat d'études pour la mise en valeur des Forces hydro-électriques au Maroc. Il s'agit de reprendre, sur des bases élargies, le programme du Consortium d'Études des Forces hydrauliques au Maroc, dont faisait aussi partie la Compagnie marocaine, et qui sera dissous après rachat de ses études.

L'assemblée, à l'unanimité, après avoir donné ses approbations aux comptes et à la répartition ci-dessus, a réélu administrateurs MM. [Pierre] Jurien de la Gravière⁷ et [Georges] de Klapka⁸.

AEC 1922/432 — Compagnie marocaine, 60, rue Taitbout, PARIS (9^e).

Capital. — Sté an. f. le 30 mai 1902, 20 millions de fr. en 40 000 act. de 500 fr. — Divid. — 1915, 1916 et 1917 : 5 p. 100 ; 1918, 6 p. 100 ; 1919, 7 p. 100.

Objet. — Société industr., comm., financ., immob., agric. et d'études. — Import. et export.

Exp. et Imp. — Tous produits.

Agence centr. à Casablanca. — Agences à Oudjda, Tanger, Larache, Kenitra, Rabat, Fez, Meknès, Mazagan, Saffi, Mogador, Marrakech.

Conseil. — MM. Max Boucard [BUP][mai 1922], présid., Cornélis de Witt [Adm SLN, comm. cptes Phosphates de l'Océanie, censeur Sté générale][avril 1923], v.-présid. ; J[oseph] Bonnasse [Bq Marseille (1877-1936)], général [Alfred-Louis-Adrien] Delanne,

⁷ Pierre Jurien de la Gravière (1877-1933) : petit-fils de l'amiral, gendre de Lucien Bordet, enseigne de vaisseau de réserve, représentant de la Compagnie algérienne à la Compagnie marocaine, aux Moulins du Maghreb, aux Phosphates du Dyr, au Bône-Guelma et prolongements (1920), puis à la Compagnie fermière des chemins de fer tunisiens.

⁸ Georges de Klapka : né en 1865 à Cognac. On le rencontre d'abord dans des sociétés hasardeuses (commissaire suppléant de la Société d'études et d'exportation du Soudan en 1899, administrateur de la Sté française d'explorations minières en Chine), puis il devient vers 1902 secrétaire du conseil, puis (1913) secrétaire général de la Banque ottomane, qu'il représente au Port de Salonique, à la Société d'exploitations minières en Serbie, à la Banque franco-serbe et à la Compagnie commerciale d'Orient.

En 1925-1926, il passe à la Société parisienne de banque et la représente aux Grands Moulins de Paris, à la Coopérative d'approvisionnement, de transport et de crédit (CATC) et (1934-1938) à la Cie minière coloniale.

J[acques] Feray ⁹ [Bq Mallet], H[enry] de Freycinet [Schneider], H[ubert] Giraud [SGTM, Paquet, Bq de Syrie... Député B.du-Rh. (1919-1924)], P[ierre] Jurien de la Gravière [Cie algérienne], G[eorges] de Klapka [Sté parisienne de banque], Ed. Philippar [CFAT], R[obert] Pinot [Cté des forges, mort en 1926], M[arcel] Trélat [pdt Bône-Guelma, etc.]. — Direct. gal. : G[aston] de Caqueray[-Valolive][anc. ltt de vaisseau, futur v.-pdt de la Cie marocaine]. — Directeur : H. Villiers.

H[enry] de Freycinet > adm. Cie chérifienne de recherches et de forages [pétrole], Cie fasi d'électricité, La Manutention marocaine (Casablanca), Union des mines marocaines, pdt SMD.

G[aston] de Caqueray[-Valolive] > adm. Marocaine de charbons et briquettes, Cie fasi d'électricité, Sté d'études du Haut-Guir, Sté d'études topographiques et de génie rural au Maroc, Sté générale des abattoirs municipaux au Maroc, Sté marocaine de travaux publics, Moulins du Maghreb, Union des mines marocaines, Cie du Sebou, « Rharb et Khlot », admin.-dél. Sté de camionnage marocaine et algérienne, Sté internationale pour le développement de Tanger

Compagnie marocaine (France-Maroc, février 1922)

Le rapport qui a été présenté à la dernière assemblée générale de la Compagnie marocaine, tenue le 14 novembre, donne des renseignements intéressants sur la situation de cette société et sur les efforts faits par ses administrateurs pour lutter contre la crise générale au cours de l'exercice social qui a pris fin le 30 avril 1921.

Malgré les difficultés résultant des circonstances, les résultats obtenus sont satisfaisants dans bien des branches et la Compagnie a encore élargi son action au Maroc.

Nous ne reviendrons pas sur l'historique de la société dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs dans de précédentes études.

Rappelons seulement que, fondée en 1902 avec un objet très vaste, la Compagnie marocaine manifesta surtout son activité dans quatre branches principales : la création d'agences commerciales dans les centres importants du Maroc ; les opérations immobilières de toutes sortes et, notamment, la mise en valeur de domaines agricoles ; le concours prêté à la formation ou au développement de nombreuses sociétés ; enfin l'entreprise de travaux publics.

⁹ Jacques Feray (1872-1958) : HSP. Petit-fils d'Ernest Feray (1804-1891) — lui-même petit-fils du célèbre fabricant de toiles Oberkampf —, polytechnicien, industriel (filature, construction mécanique, papeterie) à Essonnes, président de la Filature de bourre de soie d'Amilly (Loiret) et la Société viticole de Gujan, à Gujan-Mestras (Gironde), administrateur des Mines et fonderies de Pontgibaud, député républicain (1871-1876) et sénateur (1876-1891) de Seine-et-Oise.

Fils d'Arthur Feray et de Marguerite Mallet.

Frère d'Ernest Feray (1914), de Georges (administrateur, puis président de Pontgibaud, commissaire aux comptes de la Banque de l'Union parisienne de 1904 à 1931, et de la Société financière franco-américaine, créée en 1905 par la Banque Mallet, censeur de la Société d'Héraclée (charbonnages en Asie-Mineure), administrateur de la Société financière d'Orient et de la Banque franco-serbe), de Guillaume, officier, et de Madeleine (Mme Eugène Chaponey). Tous se retrouvant au château de Saint-Maigrin (Charente-Maritime) en compagnie de Mme Vve Édouard Martell et de Félix Vernes.

Marié à Antoinette Mallet. D'où Thierry (1911-), Jean (1914-1999), Sylvie (Mme Pierre Hottinguer), Agnès (Mme Pierre Prévot).

Associé chez Mallet frères, puis administrateur (1931) et vice-président de la Banque de l'Union parisienne. Administrateur de la Caisse générale de prêts fonciers et industriels (1911) et de Minerais et métaux (Minemet).

Au début du dernier exercice, le capital fut porté de 10 à 15 millions de francs, en vue de permettre à la Compagnie le développement normal de ses affaires, qui prennent chaque année plus d'importance. L'assemblée extraordinaire du 19 novembre 1920 autorisa, en outre, le conseil d'administration à porter éventuellement le capital jusqu'à 50 millions de francs, en prévision de participations dans la constitution de sociétés nouvelles, en particulier de la Société des Chemins de fer au Maroc. Cette opération n'a pas encore été réalisée dans son ensemble, mais une nouvelle émission de 10.000 actions a été faite cette année, postérieurement à la clôture de l'exercice social dont nous allons examiner ici les résultats. Le capital s'est ainsi trouvé porté le 9 août 1921 à 20 millions de francs.

Le dernier exercice, dont il a été rendu compte à l'assemblée du 14 novembre, a été grandement influencé par la crise mondiale qui sévit encore aujourd'hui et dont les effets ont été ressentis au Maroc avec la même intensité que partout ailleurs.

Ce sont surtout les opérations commerciales de la Compagnie qui ont été entravées et elles n'ont pu apporter leur contribution habituelle aux profits de l'exercice. Les approvisionnements de l'année venaient, en effet, d'être constitués au moment où éclata la crise et où les ventes furent presque complètement arrêtées. L'écoulement des marchandises se fit difficilement, parfois à perte, comme pour le sucre en particulier, dont la Compagnie s'était procuré des stocks importants à la demande de l'autorité militaire, qui désirait voir ravitailler abondamment en cette denrée les tribus de la Haute-Moulouya. De plus, l'évaluation des stocks au dernier bilan a dû subir une dépréciation notable, qui doit en faciliter l'écoulement. Le rapport du conseil observe toutefois que la Compagnie marocaine a été l'une des moins éprouvées du Maroc à ce point de vue.

Les exploitations agricoles de la société ont été relativement favorisées, malgré la récolte médiocre qui a été faite en 1920 dans le Protectorat et les épidémies de fièvre aphteuse dont a souffert le bétail. La mise en valeur du plus important des domaines de la société, celui de Sidi-Larbi, à 27 kilomètres de Casablanca, s'est poursuivie dans d'heureuses conditions. Sur 1.250 hectares que comprend ce domaine, 700 sont actuellement défrichés, dont 155 plantés en vignes greffées sur plants américains. Cent autres hectares sont prêts à être plantés. C'est actuellement le plus grand vignoble du Maroc et la construction des caves y sera prochainement commencée. Outre la viticulture, l'élevage et diverses cultures ont été entrepris dans ce domaine. Les autres propriétés rurales de la Compagnie sont préparées pour un aménagement progressif, au fur et à mesure de leur immatriculation.

Les entreprises de travaux publics auxquels participe la société suivent une marche régulière. Dans le port de Casablanca, la grande jetée atteint aujourd'hui 1.450 mètres environ, et les navires de moyen tonnage peuvent accoster à quai. L'entreprise à qui a été adjugée la construction de ce port a été chargée également de l'édification d'une grande gare à Casablanca, d'un pont sur le Sebou en amont de Kénitra, du pont du chemin de fer sur le Bou-Regreg à Rabat ; enfin, elle a obtenu, en association avec la Société générale d'entreprises au Maroc, les travaux du port de Saffi.

Il n'y a eu, en général, que peu d'opérations immobilières en 1920-1921 ; la Compagnie marocaine a pourtant à enregistrer quelques acquisitions et cessions. La plus importante de ces affaires concerne le vaste terrain que la société possédait à Tanger en bordure de la mer et qui a été cédé dans de bonnes conditions.

Parmi les sociétés dont la Compagnie possède des titres en portefeuille, quelques-unes ont commencé à donner des profits, tandis que d'autres, de date récente, ont vu leur développement retardé par les circonstances.

La Compagnie marocaine a des intérêts dans la Société internationale pour le développement de Tanger à qui a été concédé la construction et l'exploitation du port de cette ville. Elle a également pris part à la création d'un Syndicat d'études pour la mise en valeur des forces hydro-électriques au Maroc, en participation avec plusieurs

groupes financiers et industriels importants. Nous devons rappeler également la part de la Compagnie marocaine dans la constitution de la Compagnie des chemins de fer au Maroc, dont nous avons déjà parlé.

Pour permettre d'ailleurs de se rendre un compte plus précis de la marche de la société au cours du dernier exercice, nous donnons ci-dessous les bilans comparés des exercices 1919-1920 et 1920-1921.

BILANS AUX 30 AVRIL 1920 ET 1921

	30 avril 1920	30 avril 1921
ACTIF		
Immobilisations	6.173.437 39	9.612.231 00
Approvisionnements	5.991.372 46	10.356.851 13
Actionnaires	12.875 00	3.125 00
Comptes débiteurs	8.500.312 44	11.383.066 83
Banquiers	488.998 73	357.797 67
Espèces en caisse	445.750 07	260.545 33
Effets à recevoir	48.948 95	451.770 65
Valeurs diverses	938.451 00	2.513.438 60
Total	<u>22.600.146 04</u>	<u>34.938.827 09</u>
PASSIF		
Capital	10.000.000 00	15.000.000 00
Réserve légale	146.660 99	205.188 83
Réserve spéciale	600.000 00	860.000 00
Fonds de prévoyance	100.000 00	500.000 00
Comptes créditeurs	10.411.978 18	16.962.792 08
Effets à payer	132.937 50	106.736 35
Bénéfices de l'exercice	1.170.556 88	1.259.101 79
Report	38.012 49	45.008 04
Total	<u>22.600.146 04</u>	<u>34.938.827 09</u>

À l'actif, le poste « Immobilisations » se trouve en augmentation de 3 millions et demi, par suite d'acquisitions de terrains et de travaux d'amélioration. Le poste « Approvisionnements » se trouve également augmenté de plus de 4 millions de francs, par suite d'achats importants de fers, bois, appareillage électrique et matériel agricole.

Le poste « Comptes débiteurs » s'est accru de près de 3 millions, en raison de l'extension des intérêts pris par la Compagnie dans les différentes branches d'affaires au Maroc.

Le poste « Actionnaires » est en forte diminution, par suite de versements effectués et est devenu à peu près insignifiant.

Les postes « Banquiers » et « Espèces en caisse » sont en diminution, globalement, de 300.000 francs environ, mais cette diminution des disponibilités immédiates de la Compagnie est largement compensée par un accroissement de 400.000 francs du poste « Effets à recevoir ».

Enfin, le poste « Valeurs diverses » est en augmentation de 1 million et demi par suite des intérêts pris dans de nouvelles affaires au Maroc et des appels sur participations.

Au passif, le capital a été porté à 15 millions de francs. C'est cette augmentation qui a permis en partie de grossir les postes de l'actif « Immobilisations » « Comptes débiteurs » et « Approvisionnements ». Mais cette augmentation de 5 millions de francs était insuffisante et nous voyons que le poste « Compte créditeurs » s'est accru, lui aussi, de 7 millions de francs, par suite des crédits importants fournis par les banques.

La réserve spéciale se trouve en augmentation de 260.000 francs provenant de la prime afférente à l'augmentation de capital, déduction faite des frais de cette augmentation.

Enfin, le compte « Profits et pertes » atteint 1.304.000 francs, y compris le report de l'exercice précédent, qui s'élève à 45.000 fr.

Le rapport du conseil d'administration fait observer que ce chiffre a été atteint, grâce surtout à l'accroissement de valeur des terrains urbains dont certains ont été réalisés dans des conditions avantageuses.

Ces bénéfices ont permis de répartir aux 30.000 actions qui formaient alors le capital social, un dividende de 7 qui a absorbé 1.050.000 francs. Un peu plus de 100.000 francs ont été affectés à la réserve légale et aux tantièmes des administrateurs. Le reste, soit 146.700 francs, a été reporté à nouveau.

En résumé, la Compagnie marocaine, grâce à la diversité de ses affaires, a réussi à passer sans de trop grandes difficultés la crise qui a sévi durant l'année dernière. La reprise qui paraît se manifester au Maroc peut lui donner l'espoir de développer encore son rayon d'action dans les années à venir.

MAROC
La vie administrative
(*Les Annales coloniales*, 16 février 1922)

Sont nommés membres de la commission municipale mixte de Meknès pour l'année 1922, les notables européens dont les noms suivent :... Detenance Georges, directeur de l'agence de la Compagnie marocaine...

Les grandes affaires du Maroc
LA COMPAGNIE MAROCAINE
(*Les Annales coloniales*, 16 avril 1922)

La Compagnie marocaine, société commerciale, agricole, immobilière, industrielle et de travaux publics, est la plus ancienne société anonyme française établie dans l'empire chérifien.

Fondée en 1902, sous les auspices de MM. Schneider et C^{ie}, elle fut la conséquence d'une mission d'études au Maroc, confiée par eux au début de l'année 1899 à M. Gaston de Caqueray, alors lieutenant de vaisseau en congé, et aujourd'hui directeur général de la Compagnie marocaine. Les progrès de cette société ont été constants Le capital, primitivement fixé à 1.500.000 francs, a été porté à 3 millions en 1904, à 6

millions en 1911 avec le concours de la Banque de l'union Parisienne, puis à 10 millions, en 1912, à 15 millions en 1920 et à 20 millions en 1921.

Les bénéfices nets ont été :

1914-1915	140.370 08
1915-1916	233 030 16
1916-1917	362.230 30
1917-1918	428.796 98
1918-1919	542.287 69
1919-1920	1.170.556 88
1920-1921	1.259.101 79

La Compagnie marocaine possède des agences dans la plupart des villes du Maroc : Oudjda, Fez, Meknès, Tanger, Larache, Kenitra, Rabat, Casablanca, Mazagan, Saffi, Mogador, Marrakech.

Tous ces établissements sont dirigés par un personnel français rompu aux affaires et usages locaux.

La coordination des efforts est assurée par une agence centrale dont le siège est à Casablanca et qui comprend des sections commerciale, agricole, industrielle et de comptabilité sous les ordres de techniciens.

La direction générale de la société est à Paris, 60, rue Taitbout, auprès du conseil d'administration.

Les affaires commerciales de la société embrassent l'importation des produits de consommation indigène (sucres, thé, cotonnades, etc.), et des marchandises destinées au développement économique du pays (fers, machines agricoles, bois, matériel électrique, etc.), et l'exportation des produits du Maroc (céréales, laines, peaux, bétail, etc.)

Ses affaires immobilières d'achat et revente de terrains urbains et ruraux sont devenues très importantes

D'autre part, la Compagnie marocaine a ses propres exploitations agricoles, comprenant plusieurs milliers d'hectares cultivés soit en association avec les indigènes, soit directement, suivant les derniers procédés de la culture européenne ; ainsi, elle a mis en train, à 28 kilomètres de Casablanca, la constitution d'un vignoble qui sera, sans doute, le plus étendu du Maroc. Son cheptel comprend, suivant les saisons, 8 à 12.000 têtes de bétail (bœufs, moutons, porcs, etc.), répartis dans diverses régions, notamment dans celles des Chaouiâs, des Doukhalas et du Sebou.

Les affaires industrielles de la Compagnie marocaine semblent appelées à prendre une extension importante. Déjà, elle a installé à Casablanca, sous les ordres d'un ingénieur spécialiste, un comptoir électrotechnique.

En ce qui concerne les travaux publics, elle a participé à la construction par MM. Schneider et Cie. des chemins de fer stratégiques du Maroc : en outre, elle est intéressée avec MM. Schneider et Cie et MM. J. et G. Hersent dans la construction des ports de Casablanca et de Saffi. Elle a signé avec la Compagnie générale du Maroc, les Compagnies de Paris-Orléans et de P.-L.M. la convention du 21 juin 1920, par laquelle le Résident général de France au Maroc a accordé la concession de certaines lignes de chemins de fer.

La Compagnie marocaine a été amenée, par l'étendue même de son champ d'action, à coopérer à la création ou à devenir actionnaire de plusieurs grandes entreprises et sociétés d'études, notamment dans les questions hydroélectriques.

Par ses appuis industriels et financiers, par les garanties morales qu'elle offre, par les résultats déjà obtenus, la Compagnie marocaine, doyenne des sociétés anonymes établies au Maroc, peut être placée au premier rang des sociétés qui travaillent à assurer la prospérité du Protectorat.

NÉCROLOGIE
Max Boucard
(*Le Figaro*, 10 mai 1922)

Nous apprenons la mort de M. Max Boucard, officier de la Légion d'honneur, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, administrateur de la Banque de l'union parisienne*, du Crédit foncier de France*, etc., survenue subitement le mardi 9 courant, en son domicile à Paris, 4, rue Rembrandt.

Ses obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité, en la chapelle du château de La Source, à Olivet (Loiret).

Ni fleurs ni couronnes.

[Vingtième anniversaire de la Compagnie marocaine]
(*Les Annales coloniales*, 15 juin 1922)

Le maréchal Lyautey a fait, le 8 juin, une longue visite à la Bourse de Commerce de Casablanca, et a manifesté le désir très vif que l'achèvement des travaux en fût poussé avec un redoublement d'activité.

Il déjeuna le lendemain à la ferme de Sidi-Larbi pour fêter le vingtième anniversaire de l'installation de la Compagnie marocaine au Maroc.

Il visita également les maraîchers des Zenatas, ainsi que diverses exploitations agricoles. Dans l'après-midi, tenant à se rendre compte sur place de la question de l'adduction d'eau pour la ville, il se rendit aux sources de l'oued Mellah en compagnie du directeur général des Travaux publics. Il comptait visiter ensuite différentes fermes, dont celle de la Société Chaouïa et Maroc.

Courrier du Maroc
La vie administrative
Commission municipale européenne de Fès
(*Les Annales coloniales*, 26 juin 1922)

Cette commission se compose de :

MM. Ancy Georges, négociant ; Barreaux Léon, directeur de l'agence de la Compagnie marocaine ; Clermont Fernand, avocat ; Conchon Étienne, directeur de l'agence de l'Union commerciale indo-chinoise et africaine* ; Gilly Henri, entrepreneur ; Hermitte Paul, directeur de la Compagnie commerciale de la Côte d'Afrique* ; Mignard-Savin Paul, avocat ; Michelin Paul, entrepreneur ; Suavet Léon, négociant.

COMPAGNIE MAROCAINE
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} décembre 1922)

L'exercice 1921-22, dont les comptes fieront présentés aux actionnaires, le 8 décembre, se solde par une perte de 336.014 francs. Déduction faite du report bénéficiaire de l'exercice précédent, le solde débiteur est ramené à 189.281 fr. L'an dernier, les bénéfices nets s'élevant à 1.259.101 francs avaient permis la répartition d'un dividende de 35 francs par action.

Le bilan au 30 avril 1922 fait apparaître un actif disponible ou réalisable de 17 millions 1/2 environ, dont 5.268.633 francs de marchandises, 7.938.722 francs de débiteurs, 1.883.757 francs de disponibilités et effets à recevoir et 2.532.005 francs de valeurs diverses- En regard, les exigibilités s'élèvent à 9.492.468 francs.

COMPAGNIE MAROCAINE (*Les Annales coloniales*, 18 décembre 1922)

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 8 décembre, sous la présidence de M. Cornélis de Witt, président du conseil d'administration.

Elle a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1922, se traduisant par un déficit de 336.014 fr., ramené à 189.281 francs, par intervention du solde bénéficiaire de l'exercice précédent.

Le rapport du conseil constate que l'exercice commencé le 1^{er} mai 1922, en pleine crise, s'est achevé alors que cette crise pesait toujours sur le Maroc, et qu'il est encore impossible de savoir si, malgré l'entrée de certaines affaires dans la période de productivité, l'exercice en cours apportera des compensations suffisantes.

Il est cependant réconfortant, dit le rapport, de constater les heureux progrès de l'action de la France au Maroc et les garanties de prospérité qu'il faut en attendre dans un avenir très proche.

Le programme d'outillage de l'empire chérifien se poursuit très activement. En effet, le chemin de fer à voie étroite relie l'Algérie à l'Atlantique et l'établissement de la voie large est très avancé sur plusieurs points : ainsi les grandes locomotives circulent entre Petitjean et Rabat et l'on envisage, pour 1924, l'ouverture de la section Rabat-Casablanca et de la grande gare de cette ville.

On pousse rapidement la construction du tronçon de ligne allant des gisements de phosphates au port de Casablanca, où des installations spéciales permettront d'intensifier le trafic de ce produit.

Les travaux de port proprement dits avancent à bonne allure ; la grande jetée aura bientôt 1.800 mètres et 350 mètres de la jetée transversale sont terminés sur les 1.590 mètres en cours d'exécution. La longueur des quais d'ores et déjà utilisés est voisine d'un kilomètre, dont 600 mètres en eau profonde.

À la suite de cet exposé, le rapport donne des précisions sur l'activité sociale au cours de l'exercice, ainsi que sur les participations.

En ce qui concerne le vignoble, 38 hectares sont actuellement en production sur 251 hectares plantés et 70 prêts à l'être. Le millier d'hectares constituant le surplus de la propriété est presque totalement défriché.

Les caves en construction pourront contenir 20.000 hectolitres et couvriront 3.000 mètres carrés.

Pour mener à bonne fin le programme de mise en valeur de ce domaine, un emprunt de un million a été contracté auprès de la Caisse des prêts fonciers et industriels. Cet emprunt est remboursable en 7 ans, à partir du 1^{er} novembre 1925.

Les opérations immobilières se sont généralement traitées à des prix en baisse ; elles ont été relativement rares.

Les premiers travaux pour la construction d'un port à Tanger doivent être mis en adjudication prochainement par la Société du port de Tanger* (anciennement Société Internationale pour le développement de Tanger), dont la Société a reçu des actions et des parts de fondateur en échange d'actions de la Société Marocaine de Travaux publics*, aujourd'hui liquidée.

L'assemblée a ratifié la nomination, en qualité administrateurs, de MM. Charles Laroche ¹⁰ et Gaston de Caqueray, et réélu MM. de Witt et H[ubert] Giraud.

COMPAGNIE MAROCAINE
(*Les Annales coloniales*, 2 février 1923)

L'assemblée générale extraordinaire, présidée par M. Cornelius [*sic* : *Cornelis*] de Witt, vient d'autoriser le conseil à porter le nombre des administrateurs de douze à quatorze. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

NÉCROLOGIE
Cornelis de Witt
(*Le Gaulois*, 8 avril 1923)

On annonce le décès de M. Cornelis de Witt, chevalier de la Légion d'honneur, qui a succombé à Menton à l'âge de soixante-dix ans.

1923 (mai) : participation dans la Compagnie minière de l'Afrique du Nord
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Miniere_Afrique_du_Nord.pdf

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des Colonies
(*Journal officiel de la République française*, 16 août 1923, p. 8157)

Chevaliers

Barraux (Léon), directeur de l'agence de la Compagnie marocaine à Fez ; 1 an 8 mois de services militaires, 2 campagnes de guerre. Président de la chambre mixte de commerce, d'agriculture et d'industrie de Fez. A pris une part toute spéciale dans la remarquable participation de cette ville à l'exposition. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'exposition nationale coloniale de Marseille.

¹⁰ Charles Laroche (1878-1936) : fils de Félix Laroche, ingénieur en chef des Ponts et chaussées, ingénieur au canal de Suez, membre de la commission technique consultative du canal de Panama, professeur à l'École des Ponts et chaussées, chevalier de la Légion d'honneur. Marié en 1903 à Hélène Bergeron, fille de Jules Bergeron, ingénieur civil, professeur à l'École centrale, chevalier de la Légion d'honneur. Ingénieur en chef des ponts et chaussées. Directeur du département Travaux publics des Éts Schneider. Administrateur du Port de Rosario (Argentine), des Routes modernes, du Port franc de Budapest, de l'Énergie électrique du Maroc. Professeur de travaux maritimes à l'École nationale des ponts et chaussées. Membre de la Commission d'étude pour l'amélioration des ports égyptiens (1927). Administrateur de la Cie du canal de Suez (1928), président de la SICAF (holding d'affaires indochinoises). Membre de la mission d'étude du port d'Abidjan... Officier de la Légion d'honneur.

Compagnie marocaine
(*Le Journal des finances*, 7 décembre 1923)

Le compte de profits et pertes au 30 avril dernier de la Compagnie marocaine accuse un produit brut de 2.591.061 fr. Le bénéfice net ressort à 733.992 francs. Déduction faite du solde débiteur antérieur de 189.281 francs, le montant disponible atteint 544.711 fr.

Le conseil proposera de le reporter à nouveau, après dotation de la réserve légale.

Compagnie Marocaine
(*La Journée industrielle*, 11 décembre 1923)

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège est à Paris, 60, rue Taitbout, tenue hier, sous la présidence de M. Jacques Féray, a approuvé les comptes de l'exercice 1922-1923, se soldant par un bénéfice net de 733.992 fr. 42. Déduction faite du report déficitaire de l'exercice précédent, le solde créditeur du compte profits et pertes est ramené à 544.711 fr. 01, que l'assemblée, après prélèvement de 27.235 fr. 55 pour la réserve légale, a décidé de reporter à nouveau.

Le rapport signale que l'exportation a été peu active au Maroc, au cours de l'exercice écoulé, car les récoltes, celle de l'orge en particulier, ont été tout à fait médiocres. Les rendements ont été inférieurs d'un tiers en moyenne à ceux des années normales.

Les mauvaises conditions de l'agriculture, les soubresauts des changes, l'irrégularité dans les paiements, les appréhensions causées par la situation internationale, enfin, l'accroissement des impôts marocains, ont fait de l'exercice 1922-1923 une période difficile.

Au cours des premiers mois, les prix des marchandises importées ont tendu à se stabiliser, mais le volume des transactions est resté faible.

La section technique Industrielle de la compagnie a obtenu une bonne part des installations et fournitures pour l'éclairage et l'adduction d'eau dans les immeubles qui sont, le plus souvent, à l'usage d'administrations publiques. Les constructions d'immeubles par les particuliers, presque complètement arrêtées en 1921, sont reprises peu à peu. La Compagnie Marocaine a réalisé quelques ventes et continué l'apurement de la situation juridique de ses propriétés et leur immatriculation.

Tout récemment, d'importantes acquisitions ont été effectuées en accroissement du domaine de Sidi-Larbi. La propriété s'étend sur plus de 2.000 hectares ; elle comporte actuellement, en dehors de 600 hectares affectés à diverses cultures, 335 hectares de vignes et 75 hectares défoncés, prêts à en recevoir. L'ensemble du vignoble comprendra 750.000 ceps plantés à intervalle de 3 mètres sur 2 mètres. La contenance des caves, qui est de 22.000 hectolitres, pourrait être, le cas échéant, augmentée des trois quarts.

La composition du portefeuille titres a subi peu de modifications. La compagnie a coopéré, postérieurement au 1^{er} mai, date de la clôture de l'exercice, à la création de la Compagnie minière de l'Afrique du Nord, dont un certain nombre de titres lui revenait en sa qualité de membre du syndicat¹¹ auquel elle a été substituée. Les grandes entreprises d'outillage économique auxquelles elle est intéressée ont continué leurs travaux.

¹¹ Le Syndicat minier marocain.

L'assemblée a ratifié la nomination de MM. Mimeur et Courcelle, comme administrateurs, et réélus MM. Laroche et Trélat en cette qualité.

Qui êtes-vous ? 1924 :

CAQUERAY (Gaston de), ancien officier de marine ; [administrateur délégué de la Compagnie marocaine \(Société anonyme française au capital de vingt millions, fondée en 1902, pour la mise en valeur du Maroc\)](#) et de la [Société du Port de Tanger](#) ; [administrateur de plusieurs autres sociétés marocaines](#) ; [président de la section du Maroc à l'Union coloniale française](#).

4, avenue Hoche.

Officier de la Légion d'honneur. [Titulaire des médailles du Tonkin](#) et de la guerre 1814-1818 [*sic* : 1914-1918] ; [commandeur de l'Ordre marocain du Ouissam-Alaouite](#) ; chevalier de Sainte-Anne de Russie, etc.

Né à Rennes, le 20 septembre 1869.

Marié à M^{lle} Isabelle de Rodays. Trois enfants : Anne-Marie, François, Roger.

Issu d'une des plus anciennes familles normandes figurant au d'Hozier et qui compte parmi les siens trois chevaliers croisés, dont Richard Cœur de Lion se porta caution en 1191, et le comte François de Caqueray, maréchal de camp. Descend du côté maternel de Michel Le Pelletier, garde général de l'Artillerie sous Louis XIII.

Éduc. : Lycée de Rennes ; collège de Jersey ; École navale.

Licencié en droit.

Douze années de service dans la marine nationale : Pacifique, mers de Chine, Siam (1893) ; bataillon de fusiliers-marins, État-major de l'escadre du Nord, Russie, etc. En congé, hors cadre comme lieutenant de vaisseau et attaché à l'administration centrale des Établissements Schneider et Cie ; [a accompli, à ce titre, un voyage d'étude en 1899, au Maroc et depuis lors s'est consacré aux questions marocaines](#) ; a repris du service, avec son grade, à la mobilisation ; chef de la section de la Presse au cabinet du ministre de la Guerre jusqu'à la fin de 1916 ; puis au cabinet du ministre de la Marine où fut organisée la section des Informations maritimes et la contre-propagande ennemie durant la guerre sous-marine.

Œuvres : En collaboration avec Maurice Loir : La Marine et le progrès ; articles de revues.

Collect. : céramiques ; autographes modernes.

Distr. : tourisme ; lecture ; musées ; archéologie.

COURCELLE (Joseph).

164, boulevard Haussmann, T. : Elysées 20-10.

Directeur de la Banque de l'Union parisienne.

Officier de la Légion d'honneur.

Marié à M^{lle} Chesnet.

GIRAUD (Hubert), armateur ; député des Bouches-du-Rhône [1919-1924].

212, boulevard Saint-Germain, T. : Fleurus 25-93 ; et à Marseille, 24, cours Pierre-Puget ; et 70, rue de la République (bureaux).

Président de la Chambre de commerce de Marseille ; administrateur de la Banque de Syrie [1919], de la [Compagnie marocaine](#), de la [Compagnie de navigation Paquet](#), de la Société générale de Transports maritimes à vapeur [SGTM] [dont il avait été administrateur délégué, ainsi que de la Compagnie Sud-Atlantique], de l'Entreprise maritime et commerciale [EMC], des compagnies d'assurances l'Unité et l'Univers [, des Chantiers et ateliers de Provence, du Lloyd's register of shipping, des Docks et entrepôts de Marseille, de l'Union coloniale (1929), du PLM, de la Banque de l'Afrique occidentale (BAO), vice-président du Comité central des armateurs de France...].

Chevalier de la Légion d'honneur.

Né à Nevers, le 7 septembre 1865 [Marseille, 5 avril 1934].

[Épouse Marie Paquet, 3^e des 8 enfants de Nicolas Paquet, fondateur de la compagnie éponyme. D'où Christian (1900-1931), Catherine (1902-1981), mariée à André Reggio, Olivier (1903-1927), qui s'est tué dans une course automobile, et Max (1908-1973).]

PINOT (Robert), vice-président du Comité des Forges.

109, avenue Henri-Martin, T. : Passy 95-00 ; et château de Villevert, par Confolens (Charente) ; et bureaux : 7, rue de Madrid.

Administrateur du Crédit national*, de la [Compagnie marocaine](#), de la Caisse foncière de crédit, de l'Union industrielle de crédit pour la reconstitution [UIC], de la Société française des constructions Babcock et Wilcox, etc.

TRÉLAT (Jean-Marcel-Victor), maître des requêtes honoraire au conseil d'État.

98, boulevard Malesherbes, T. : Wagram 57-77.

Commandeur de la Légion d'honneur.

Né le 18 septembre 1859, à Paris [fév. 1933].

Marié à M^{lle} Boire [fille d'Émile Boire, administrateur-directeur de la Sucrerie de Bourdon (Puy-de-Dôme), administrateur de la Cie fermière de Vichy, du PLM, de la Cie générale transatlantique (1904), des Ateliers et chantiers de Saint-Nazaire (Penhoët), des Usines métallurgiques de la Basse-Loire (1908)...]. [Deux enfants : Robert, tué le 11 octobre 1914 près de Béthune ; et Yvonne, mariée à Jean Brugère, secrétaire du Bône-Guelma, puis administrateur des Chemins de fer tunisiens, des Tramways de Tunis, de l'Énergie électrique de Bizerte, des Phosphates du Djebel-M'dilla, de l'Algérienne de produits chimiques et d'engrais, du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie...].

Éduc. : Lycée Louis-le-Grand.

Licencié en droit.

Vice-président de l'Œuvre des Tuberculeux adultes ; membre d'autres sociétés d'assistance.

Œuvres : Auteur de divers ouvrages de droit financier et administratif, notamment d'un Traité de l'impôt direct.

[Petit-fils du Dr Ulysse Trélat (1795-1879), éphémère ministre des travaux publics sous la II^e République. Fils du Dr Ulysse Trélat (1828-1890), chirurgien à la Salpêtrière, et de Marie Molinos (sœur de Léon Molinos, président de Marine-Homécourt, Gafsa, etc.). Neveu d'Émile Trélat, directeur de l'École spéciale d'architecture de Paris, député de la Seine. Cousin de Gaston Trélat, successeur de son père Gaston à la tête de l'École spéciale d'architecture. Maître des requêtes, puis secrétaire général du Conseil d'État, président (1907) du Bône-Guelma et prolongements, puis (1923) de la Cie fermière des chemins de fer tunisiens. Il est aussi administrateur de Mokta-el-Hadid (à partir de 1909), des Mines de Djebel-Djerissa, de [la Compagnie marocaine](#) et du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Il siège en outre dans des sociétés métropolitaines : Chemins de fer de l'Est, Chemins de fer économiques, Freins Westinghouse et, à la suite de son beau-père, aux Chantiers et ateliers de Saint-Nazaire (Penhoët).]

WITT (Cornélis-Henri-Wihelm de), administrateur de sociétés.

20, rue Alfred-de-Vigny, T. : Wagram 85-31.

Chevalier de la Légion d'honneur. Médaille de 1870 ; médaille d'or de la Société d'Encouragement au Bien.

Né à Paris, le 29 mai 1832.

Petit-fils du ministre François Guizot.

Marié à M^{lle} Madeleine de La Bruyère. Trois enfants : Pauline ; Rachel, veuve de André Teyssonnière de Grammont, mort pour la France ; Jean, marié à M^{lle} Simone de Pourtalès.

Éduc. : Lycée Bonaparte.

Ancien officier ; ancien conseiller général de Lot-et-Garonne ; vice-président de la Société Le Nickel ; président de la [Compagnie marocaine](#) ; censeur à la Société Générale ; administrateur des Chemins de fer du Sud de l'Autriche et de Rosario-Puerto Belgrano ; président de la Société de l'Imprimerie de Vaugirard ; membre du conseil de la Société des Agriculteurs de France ; membre correspondant du Musée social.

Œuvres : Monarchie (1885) ; Six mois de guerre (1894) ; Une commune rurale (1896), couronné par la Société des Agriculteurs de France ; En pensant au Pays (1913), couronné par l'Académie française et la Société d'Encouragement au Bien ; Au Service de la cause (1922).

COMPAGNIE MAROCAINE

(La Cote de la Bourse et de la banque, 26 novembre 1924)

Les comptes de l'exercice au 30 avril 1924 de la Compagnie Marocaine qui seront présentés à l'assemblée du 10 décembre font apparaître un bénéfice net de 741.198 fr. contre 733.992 fr. l'an dernier. Le solde disponible s'établit à 1.258.673 fr., le bénéfice de l'an dernier ayant été reporté à nouveau après extinction de la perte antérieure de 189.281 fr.

On ignore quelle répartition sera proposée, mais il est vraisemblable que la Compagnie répartira un dividende.

Au bilan, l'actif disponible est de 11.691.371 fr., non compris 3.697.170 fr. de marchandises. Les exigibilités atteignent 8.032.037 fr. ; les réserves, 1.355.379 fr. et les immobilisations, 14.672.443 fr.

Compagnie marocaine

(La Journée industrielle, 30 décembre 1924)

Le rapport du conseil, lu à l'assemblée ordinaire du 19 décembre, dont nous avons déjà publié le compte rendu, signale que la situation des affaires ne s'est pas sensiblement améliorée pendant l'exercice écoulé. Cependant, on a constaté, au printemps dernier, certaines tendances à une reprise d'activité, notamment en matière de transactions immobilières, qui ont plus particulièrement porté sur les propriétés rurales.

Cependant, la récolte de 1923, meilleure, il est vrai, que la précédente, surtout dans le Maroc oriental, n'a pas atteint les rendements que l'on avait escomptés.

Le programme d'équipement économique du pays s'est poursuivi.

Les travaux de port à Casablanca, Saffi, Rabat, Mehedy, auxquels la société s'est intéressée, se continuent. La surface abritée à Casablanca est de plus de 60 hectares et, en 1923, le trafic y a été d'environ 650.000 tonnes ; il dépassera, en 1924, un million de tonnes. Le réseau routier se développe sans cesse et atteint maintenant 4.000 kilomètres. Celles des lignes de chemins de fer à voie normale qui sont actuellement exploitées donnent des résultats satisfaisants et l'on se prépare à en électrifier plusieurs tronçons. La centrale thermique de Casablanca s'achève et la construction d'une centrale hydroélectrique sur l'Oum et Rebia doit être prochainement commencée. Ces

installations seront exploitées par la société l'Énergie électrique du Maroc, à la constitution de laquelle a participé la Compagnie Marocaine.

L'Office chérifien des phosphates a pu exporter, en 1923, par Casablanca, près de 200.000 tonnes et des dispositions sont prises pour augmenter progressivement ce trafic. Du 1^{er} janvier au 31 octobre 1924, il a porté sur près de 300.000 tonnes ayant une valeur de 27 millions et demi de francs.

La Compagnie a poursuivi la mise en valeur de sa propriété de Sidi-Larbi, suivant le programme prévu, par l'achèvement des caves et de la plantation du vignoble jusqu'à concurrence de 400 hectares. Le règlement des acquisitions de terres signalées à la dernière assemblée générale est terminé et leur défrichement a été poussé de telle sorte que 450 hectares furentensemencés en céréales ; mais les récoltes de grains sont restées moyennes en raison des conditions atmosphériques défavorables du printemps.

La marche de la section technique industrielle a été normale. Elle a exécuté notamment l'installation du réseau d'électricité de la ville de Mazagan et des travaux importants pour le compte de la Compagnie des Chemins de Fer du Maroc ainsi que de la Banque d'État.

Annuaire industriel, 1925 :

MAROCAINE (Compagnie), 60, r. Taitbout, Paris, 9^e. T. Central 85-52. Ad. t. Moghreb-Paris. Code : A.B.C., 5^e éd. Cap. de 10.000.000 de fr. Conseil d'adm. : Prés. : M. J[acques] Feray ; Adm. délégué : M. de Caqueray, vice-prés. ; Adm. : MM. J. Bonnasse ; général Delanne ; Hubert Giraud ; [Pierre] Jurien de la Gravière [de la Cie algérienne] ; G[eorges] de Klapka [Bq ottomane] ; Charles Laroche ; Edmond Philippar [CFAT] ; Robert Pinot ; Marcel Trélat [pdt Cie fermière des ch. de fer tunisiens] ; Mimeur. Agences à Oudjda, Tanger, Larache, Kenitra, Rabat, Fez, Meknès, Mazagan, Saffi, Mogador, Marrakech.

Société industrielle, commerciale, financière, immobilière, agricole et d'études. Exportation et importation tous produits. (587-1-39152).

Annuaire Desfossés, 1925, p.1581 [saisi main] :

Compagnie marocaine

Conseil d'adm. : G. de Caqueray, H. Giraud, J. Bonnasse, général Delanne, J. Feray, J. de la Gravière, de Klapka, E. Philippar, R. Pinot, Mimeur, Courcelle.

Compagnie Marocaine (*La Journée industrielle*, 10 décembre 1925)

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège est à Paris, 60, rue Taitbout, s'est tenue hier. Elle a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice faisant ressortir un bénéfice brut de 2.722.105 fr. 40. Après déduction des frais généraux, affectation d'une somme de 200.000 francs au compte d'amortissement, le bénéfice net ressort à 813.532 fr. 38. Compte tenu du report bénéficiaire antérieur, le solde créditeur de l'exercice se trouve porté à 2.035.146 fr. 65.

Sur la proposition du conseil, l'assemblée a voté la distribution d'un dividende de 6 %, soit 30 fr. par action, et le prélèvement d'une somme de 500.000 fr. pour porter à 1 million le fonds de prévoyance.

M. de Caqueray et le général Delanne, administrateurs sortants, ont été réélus.

Une pêche bizarre
(*Les Annales coloniales*, 27 mai 1926)

Des chalutiers de la Compagnie marocaine ont retiré de leurs filets, au large de Casablanca, des armes et des caisses d'accessoires de fusils qu'ils ont déposées précautionneusement sur les quais de la ville.

Il y en a plusieurs centaines de kilos.

Des recherches sont faites pour en trouver la provenance.

COMPAGNIE MAROCAINE
(*La Revue coloniale*, décembre 1926)

L'assemblée ordinaire des actionnaires, qui s'est réunie le 9 décembre, a approuvé les comptes et voté un dividende de 26 fr. 40 net par action nominative et de 17 fr. 617 net par action au porteur.

MM de Caqueray et le général Delanune [*sic* : *Delanne*], administrateurs sortants, on-t été réélus.

COMPAGNIE MAROCAINE
S.A. frse au capital de 20 MF.
Siège social : 30, r. Taitbout, Paris
AGENCE CENTRALE À CASABLANCA

AGENCES À OUDJDA, TANGER, LARACHE, KÉNITRA, RABAT, FEZ, MEKNÈS,
MAZAGAN, SAFFI, MARRAKECH

Registre du commerce : Seine, n° 68.554

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 482)

Conseil d'administration

composé de 6 à 14 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 20 actions.

FERAY (Jacques), 217, r. du Fbg-St-Honoré, Paris ; pdt ;

CAQUERAY (Gaston de), 4, av. Hoche, Paris ; v.-pdt, adm. délégué ;

BONNASSE (Joseph), 146, av. des Champs-Élysées, Paris ;

COURCELLE (Joseph), 2, r. de Logelbach, Paris ;

DELANNE, 52, bd Malesherbes, Paris ;

GIRAUD (Hubert), 24, cours Pierre-Puget, Marseille ;

JURIEN DE LA GRAVIÈRE (Pierre), 105, av. Henri-Martin, Paris ;

KLAPKA (de), 8, r. Gounod, Paris ;

LAROCHE (Charles), 2, r. Goethe, Paris ;

MIMEUR (Paul), 12, bd Pereire, Paris ;

PHILIPPAR (Edmond), 43, r. de Courcelles, Paris ;

TRÉLAT (Marcel), 98, bd Malesherbes, Paris.

Commissaires aux comptes

BARD (Claude), 60, r. Truffaut, Paris ;

KASS (Lucien), 48, av. Ch.-Floquet, Paris.

COMPAGNIE MAROCAINE
(La Cote de la Bourse et de la banque, 23 mars 1927)

Réunis le 8 décembre 1926 en assemblée ordinaire, les actionnaires de la Compagnie Marocaine ont approuvé les comptes de l'exercice 1925-1926. Ces comptes, rappelons-le, ont laissé à la société un bénéfice brut de 3.856.736 fr. contre 2.723.105 francs en 1924-1925. Après déduction des charges, le bénéfice net s'est établi à 1.942.6666 fr. contre 813.532 fr. l'an passé. Y compris le report antérieur, le total disponible est ressorti à 2.166.135 francs au lieu de 2.035.145 fr. précédemment, ce qui a permis de porter le dividende de 30 à 35 fr.

La répartition adoptée cette année se compare de la manière suivante avec la précédente :

	1924-1925	1925-1926
Réserve légale	40.676 61	97.183 28
Dividende statutaire	1.200.000 00	1.200.000 00
Conseil	—	90.972 36
Fonds de prévoyance	500.000 00	222.469 04
Superdividende	—	200.000 00
Report à nouveau	294.469 01	349.510 06
	<u>2.035.145 65</u>	<u>2.166.134 74</u>

Si les comptes font apparaître des profits en appréciable augmentation sur ceux de l'exercice précédent, bien que le Maroc ait continué à souffrir des instabilités de la situation économique et des fluctuations de notre monnaie, c'est que la société a bénéficié de ses efforts antérieurs et pris part à l'extension normale des affaires dans un pays en voie de développement rapide.

Le dernier rapport faisait prévoir un déséquilibre de la balance commerciale du Maroc du fait des besoins de l'année, accrus par les opérations du Rif. Aussi bien, l'excédent des importations a-t-il plus que doublé d'une année à l'autre, atteignant, en 1925, 625 millions de francs, et pourtant les céréales, par suite de l'accroissement des emblavures, ont été un peu plus abondantes qu'en 1924. On doit s'attendre, pour 1926, à une balance commerciale encore moins favorable, car les rendements de la dernière récolte ont été, en général, médiocres, notamment à cause de la sécheresse de janvier et d'avril. Tout au plus peut-on espérer, d'après des estimations officielles, environ 12 millions de quintaux d'orge et blé.

Mais les hauts cours des grains ont compensé pour le producteur l'exceptionnelle insuffisance du rendement des terres, et les aléas inhérents à l'agriculture ne sauraient entraver un essor déjà plein de promesses. On constate, en effet, l'extension progressive des défrichements : 2.329.000 hectares ont étéensemencés en 1925 en orge ou blé, soit presque cent mille hectares de plus que l'année précédente, alors qu'en 1920, ces deux céréales occupaient seulement 1.754.000 hectares.

D'autre part, le dernier recensement du cheptel marocain a donné, malgré les gros prélèvements pour la subsistance des troupes, 1.954.000 bovins et 12.200.000 têtes de petit bétail contre 1.494.000 et 8.770.000 en 1920.

Les cultures maraîchères et les arbres à fruits s'étendent sur près de 12.000 hectares, et le commerce des primeurs a débuté de façon très encourageante par l'expédition en 1925 de plus de 600.000 kilogrammes embarqués à Casablanca.

La colonisation se poursuit et s'étend chaque jour. Grâce aux efforts de l'Administration et aux organisations qu'elle a favorisées, les candidats colons ont vu leurs possibilités de culture s'accroître. L'entreprise du port de Saffi, à laquelle la Société est intéressée, a terminé les ouvrages dits de la première tranche ; des travaux complémentaires vont être entrepris.

À Rabat, à Mehedy, l'effort a porté sur la continuation des jetées qui prolongent en mer les rives du Bou Regreg et du Sebou. Le chenal d'accès à Kenitra sera approfondi et de nouveaux quais y seront aménagés, en partie sur un terrain que la Compagnie Marocaine a cédé à la Société des Ports Marocains.

Les chemins de fer ont vu, ces derniers mois, leur trafic de Casablanca à Fez tripler et parfois quadrupler à cause du ravitaillement de l'armée. D'autre part, la voie dite des Phosphates, en achemina sur Casablanca 721.000 tonnes l'an dernier, et ce sera mieux encore en 1926, puisque les ventes réalisées par l'Office chérifien des phosphates durant le premier semestre ont dépassé 440.000 tonnes.

Suivant toutes probabilités, la Compagnie du Chemin de fer de Tanger à Fez sera l'an prochain en fonctionnement normal sur les 310 kilomètres de son parcours, dont 170 kilomètres en zone française sont déjà exploités.

En ce qui la concerne, la société a intensifié encore son activité. Les ventes immobilières ont porté sur divers lots de terrains urbains ou suburbains et quelques propriétés rurales.

Par ailleurs, elle a transformé en pleine propriété la location de 600 hectares contigus à Sidi-Larbi. Comme son domaine s'étend désormais sur plus de 3.800 hectares, des rives de l'Oued Mellah à celles de l'Oued N'fikh, soit 12 kilomètres à vol d'oiseau, elle a édifié de nouvelles constructions.

Le vignoble a été complété comme prévu, à 500 hectares, et la capacité des caves portée à 36.000 hectolitres.

Les différentes cultures ont donné satisfaction, sauf les vignobles qui, par suite d'une forte attaque de mildew, n'ont donné que 6.700 hectolitres de vin et 300 hectolitres de mistelles pour 330 hectares. Étant donné les prix actuellement pratiqués, la récolte 1926 sera au moins égale, en valeur, à celle de 1925.

Quinze cents pieds d'oliviers ont été plantés en bordure des chemins du vignoble.

Les céréales produites en 1926 représentent seulement 2.200 quintaux, mais indépendamment des circonstances atmosphériques défavorables, il y a lieu de tenir compte que les emblavements effectués au cours de l'hiver 1925-1926 n'ont été que de 350 hectares alors qu'ils couvraient une superficie double l'année précédente.

Le domaine attenant à Kenitra a eu un rendement normal, de même que les autres propriétés.

Les opérations commerciales des agences ont donné, cette année, des résultats satisfaisants, malgré les difficultés des réapprovisionnements et l'instabilité des changes. Le développement de la construction à Fez, sa reprise à Casablanca où les constructions privées édifiées depuis janvier 1925 représentent plus de 60 millions de francs ont provoqué, malgré la hausse des prix, une forte demande de matériaux de chantiers : fers, poutrelles, tôles, ciment, chaux, etc.

Comme les années précédentes, le commerce des produits du pays a été fait avec la prudence commandée par les incertitudes de la situation économique générale.

La Section Technique Industrielle de notre agence centrale à Casablanca a eu un bon courant de ventes de matériel électrique et ses projets d'installation d'éclairage continuent à être appréciés. Elle a été notamment déclarée adjudicataire des travaux de la centrale électrique de la ville de Mogador et du réseau qu'elle alimentera.

La composition du portefeuille titres a peu varié, les circonstances étant, il est vrai, peu propices à la création d'affaires nouvelles. Cependant, la société a participé à l'augmentation du capital de la Compagnie minière de l'Afrique du Nord et à la constitution de sa filiale, la Société des Mines d'Aouli, qui exploite des gisements de plomb dans la région de la Haute-Moulouya.

La Société des Moulins du Maghreb a vu grossir son chiffre d'affaires dans des conditions qui ont rendu nécessaire une augmentation de capital à laquelle la société s'est intéressée.

Au bilan au 30 juin 1926, la situation de la société apparaît bonne. Sa trésorerie dispose, en effet, de près de 17 millions de réalisable, pour faire face à 8.323.000 fr. d'exigibilités.

Pompiers récompensés
(*Les Annales coloniales*, 11 juillet 1927)

M. Barraux, directeur de la Compagnie marocaine, a fait parvenir à la compagnie des sapeurs pompiers de Fez, une somme de 500 francs, en témoignage de sa satisfaction pour les efforts prodigués par nos braves pompiers à la protection de son immeuble, lors de l'incendie de la Médina.

La Compagnie marocaine
(*Les Annales coloniales*, 10 décembre 1927)

L'assemblée générale ordinaire de cette société a eu lieu le 8 décembre sous la présidence de M. Féray et a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1927, accusant un solde créditeur de 2.373.769 auquel s'ajoute le report antérieur de 349.510 francs. Ce bénéfice s'entend déduction faite de 200.000 francs pour amortissements.

Le dividende brut a été fixé à 40 francs par action. Il a été, en outre, porté 500.000 francs au Fonds de Prévoyance, et reporté à nouveau 346.328 francs.

MM. [Pierre] Jurien de la Gravière et Mineur, administrateurs sortants, ont été réélus.

LA COMPAGNIE MAROCAINE
(*Les Annales coloniales*, supplément sur le Maroc, 10 décembre 1927)

La Compagnie marocaine fondée en 1902 est la plus ancienne société anonyme française établie dans l'empire chérifien.

Le capital initial de 1.500.000 francs fut porté par augmentations successives à 25.000.000 de francs.

Avant l'instauration du Protectorat, elle sut s'adapter avec beaucoup de souplesse aux conditions très spéciales qui résultaient du régime politique et économique du pays et certains de ses collaborateurs ont leur place marquée dans l'histoire même du Maroc. La Compagnie marocaine signa notamment en 1907 avec le maghzen chérifien, des contrats pour la construction de ports à Casablanca et à Safi.

Depuis 1912, c'est-à-dire depuis l'établissement du protectorat français, la Compagnie marocaine s'attacha à développer ses intérêts immobiliers ruraux et urbains, ses affaires commerciales, son influence et ses moyens d'action. La guerre vint entraver

cet essor. Depuis 1919, tout en s'intéressant aux grandes entreprises ayant pour objet la mise en valeur de la zone française de l'empire chérifien, et de celle de Tanger, la Compagnie marocaine s'est particulièrement adonnée à l'exploitation rationnelle, d'après les méthodes les plus modernes, de certaines de ses propriétés. Son objectif a été de créer des sources de richesses en rendant productives des terres jusque là presque incultes.

C'est ainsi qu'elle a aménagé, à 28 kilomètres de Casablanca, le Domaine de Sidi-Larbi qui mesure aujourd'hui plus de 4.000 hectares sur lesquels 500 sont plantés en vignes. Ce domaine est un des exemples les plus probants des résultats que l'on peut attendre de l'alliance de la compétence technique et des moyens financiers.

La Compagnie marocaine a pris des participations dans la Banque d'État du Maroc, l'Énergie électrique du Maroc, la Société marocaine de distribution d'eau, de gaz et d'électricité [SMD], la Compagnie fasi d'électricité, la Manutention marocaine, la Société du port de Tanger, la Société des ports marocains de Mehédy-Kenitra et Rabat-Salé, les Moulins du Maghreb, la Compagnie minière de l'Afrique du Nord, etc.

La Compagnie marocaine apparaît donc au premier rang des grandes affaires marocaines et tout permet d'augurer favorablement du succès de ses entreprises.

Photos :

Magasins de la Compagnie marocaine à Casablanca

Un des établissements de la Compagnie marocaine

Une défonceuse au travail à Sidi-Larbi

Une propriété agricole de la Compagnie marocaine

COMPAGNIE MAROCAINE

(La Cote de la Bourse et de la banque, 21 janvier 1928)

Les actionnaires de la Compagnie marocaine se sont réunis le 8 décembre dernier et ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1927. Les bénéfices bruts sont en progression d'un million sur les précédents tandis que les frais généraux n'ont augmenté que de 400.000 fr. Après 200.000 francs d'amortissements, les bénéfices nets ressortent à 2.373.769 fr. contre 1.943.655 fr. pour l'exercice 1925-26. Reports antérieurs compris, les soldes disponibles sont de 2.723.279 fr. pour 1926-27 et de 2.166.469 fr. pour 1925-26. Le tableau ci-dessous établit cette comparaison :

	1925-26	1926-27
PRODUITS		
Bénéfices bruts	<u>3.836.735 96</u>	<u>4.932.901 33</u>
CHARGES		
Amortissements	—	200.000 00
Frais généraux	1.913.070 26	2.339.132 26
	<u>1.913.070 26</u>	<u>2.539.132.26</u>
Bénéfice net	1.943.653 70	2.373.769 09
Report antérieur	222.469 04	349.510 06

	<u>2.166.134 74</u>	<u>2.723.279 15</u>
--	---------------------	---------------------

Étant donné ces résultats, le conseil a proposé une augmentation de 5 francs sur le dividende. Les actionnaires ayant approuvé, il a été fixé à 40 fr. brut par action.

Nous juxtaposons ci-dessous les répartitions effectuées pour les deux derniers exercices :

	1925-26	1926-27
Réserve légale	97.183 28	118 688 45
Fonds de prévoyance	—	500.000 00
Amortissements	222.469 04	—
Dividende	1.400.000 00	1.600.000 00
Tantièmes	96.072 36	158.262 09
Report à nouveau	349.510 06	346.828 61
	<u>2.166.134 74</u>	<u>2.723.279 15</u>

L'exercice 1926-27 a été caractérisé par des récoltes très déficitaires et par l'entière répercussion sur la monnaie marocaine, étroitement solidaire du franc métropolitain, de la crise monétaire si grave subie par la France.

La récolte 1926, mauvaise dans presque toutes les régions du Maroc, a complètement fait défaut dans le Sud du pays, d'où obligation pour le gouvernement du protectorat de venir en aide aux tribus éprouvées par la sécheresse et cette assistance administrative devra se prolonger. En effet, les résultats de l'année agricole 1927 ont été inégaux suivant les régions ; le Sud, dépourvu d'eau, n'a presque rien produit et, ailleurs, la récolte est restée moyenne, bien que supérieure de plus d'un million de quintaux en blé et en orge à celle de 1926. Si des pluies excessives et mal réparties n'avaient, au cours de l'hiver, provoqué des inondations, notamment dans la vallée du Sebou, les emblavements eussent été plus étendus.

On peut espérer que, d'ici quelques années, les irrigations et les drainages mettront des surfaces importantes à l'abri des dommages causés par l'absence de l'eau ou son excès temporaire, car en même temps que le barrage de l'Oued Beth que signalait notre précédent rapport, d'autres travaux de ce genre vont être entrepris : sur l'Oued Mellah, dans la région de Casablanca ; sur l'Oued Nfis, dans celle de Marrakech et aussi sur la Moulouya.

En outre, le Dahir du 4 janvier 1927 fait prévoir que l'aménagement des forces hydrauliques sera certainement poursuivi et amplifié. Le projet d'emprunt à l'étude prévoit notamment sur un total de 980 millions, une dotation de 320 millions à l'Hydraulique.

Les nouvelles terres attribuées à la colonisation en 1927 forment 138 lots d'une superficie totale de 27.090 hectares et les organismes de crédit agricole ont notablement développé leurs opérations : c'est ainsi que le montant des prêts hypothécaires réalisés par la Caisse des Prêts Immobiliers du Maroc est passé de 6.206.173 fr. au 31 décembre 1925 à 22.218.835 fr. à la fin de 1926 ; les ouvertures de crédit à moyen terme consenties aux caisses régionales de crédit agricole atteignaient au 31 décembre 1926, 11.808.818 francs.

Ainsi s'efforce-t-on de stimuler la production agricole, tout en poursuivant le programme de l'outillage public, inséparable de la mise en valeur du pays.

Les travaux de ports avancent conformément aux prévisions. L'accroissement régulier du trafic à Casablanca, où les exportations de phosphates notamment ont dépassé 870.000 tonnes en 1926, justifie les aménagements en cours et les agrandissements en projet.

À Saffi, les travaux ont été poussés avec activité et l'on envisage leur extension.

De nouveaux dragages du Bas-Sebou et de l'estuaire du Bou-Regreg ont facilité l'accès des deux ports de Kenitra et Rabat, dont les aménagements intérieurs se poursuivent.

Le réseau routier s'étend à travers les régions montagneuses du Nord récemment occupées. Le Grand Atlas a été également franchi en plusieurs points et l'on doit tracer sur la rive droite d'Oued Sous, une voie praticable pour les automobiles, comme il y en a déjà sur la rive gauche.

La Compagnie des Chemins de fer du Maroc exploite, construit ou électrifie, suivant les régions. La ligne de Casablanca à Marrakech sera sans doute achevée au cours du deuxième semestre 1928 et la traction électrique, déjà en service sur la voie dite des Phosphates, le sera bientôt entre Casablanca et Rabat. On s'attend à voir attaquer d'un jour à l'autre la construction de la ligne à voie normale Fez-Oudjda qui reliera le Maroc à l'Algérie. Une somme de 120 millions à prélever sur les fonds à provenir du prochain emprunt marocain sera affectée aux premiers travaux.

Depuis le mois de juillet 1927, la ligne de Tanger à Fez est en exploitation sur toute sa longueur, ce qui apportera à la zone de Tanger un nouvel élément d'activité dont on pourra espérer mieux encore le jour où les travaux de son port seront assez avancés pour que les navires y opèrent à l'abri.

Tandis que les spéculations sur terrains urbains sont à peu près abandonnées, il y a un bon mouvement de construction dans la plupart des villes du Maroc et surtout à Casablanca, à Fez et à Rabat. Le marché immobilier rural continue à faire preuve de dispositions favorables.

La superficie du domaine de Sidi-Larbi appartenant à la Compagnie atteint plus de 4.000 hectares, dont 3.000 environ immatriculés. Le vignoble comporte 500 hectares, dont 400 ont atteint au moins la quatrième feuille au printemps de 1927. Les vendanges de 1926 n'avaient fourni que 7.000 hectolitres ; grâce à de meilleures conditions atmosphériques et à l'absence de maladies cryptogamiques, la récolte d'automne 1927 a atteint plus de 19.000 hectares de vin titrant, en moyenne, au-dessus de 11 degrés.

Le rendement des céréales et fourrages a été en 1927 de 6.500 quintaux environ.

Le conseil se préoccupe actuellement d'accroître les ressources en eau du domaine et a bon espoir d'y réussir.

Il faudra aussi aménager sous peu quelques bâtiments déjà existants pour améliorer, sur la partie Est de la propriété, les installations d'élevage et faciliter l'exploitation de terres que leur éloignement de la ferme principale rend actuellement malaisée.

Dans le domaine de la Compagnie, voisin de Kenitra, les emblavements ont été contrariés par les inondations qui ont également nui au bétail de ce domaine.

Par ailleurs, les propriétés ainsi que les troupeaux d'élevage, ont produit les recettes attendues.

Le volume des affaires commerciales traitées au cours de l'exercice est en augmentation dans les diverses agences, de même que leurs résultats bénéficiaires.

La nouvelle organisation pour la vente de machines agricoles dans la région Nord du Protectorat est l'objet d'une mise au point. Elle sera complétée par la création à Souk-el-Arba-du-Gharb, grand centre agricole sur la ligne du Tanger-Fez, d'entrepôts qui dépendront de l'agence de Larache.

La section technique industrielle de l'agence centrale à Casablanca a eu un bon courant d'affaires. Elle a terminé l'installation de la centrale électrique de Mogador et de ses réseaux dont la Compagnie avait été déclarée adjudicataire. On prévoit que de

nouvelles agglomérations pourront bientôt être dotées de l'éclairage électrique grâce aux transports de courant organisés par l'Énergie électrique du Maroc qui se préoccupe également d'établir des réseaux ruraux de distribution.

La Compagnie marocaine a participé aux augmentations de capital de deux sociétés dont elle était déjà actionnaires : la Société des Moulins de Maghreb, qui, par suite du développement satisfaisant de ses exploitations, a porté son capital de 15 à 25 millions de francs, et la Compagnie minière de l'Afrique du Nord, qui a porté le sien de 6 à 10 millions de francs, en raison des perspectives favorables de ses travaux de recherches.

La Compagnie marocaine a également pris part à l'émission des bons 7 % de la Société l'Énergie électrique du Maroc, ainsi qu'à la constitution du Syndicat d'études des pétroles du Maroc et s'est intéressée à la Société des roseraies de l'oued-Yquem.

Au cours de l'exercice 1926-27, la société a renforcé son organisation dans la mesure où le demandait son développement. Elle a dû, pour les mêmes motifs, accroître ses moyens d'action et le conseil a décidé d'user, jusqu'à concurrence de 5 millions de francs, des autorisations d'augmenter le capital données par les assemblées générales extraordinaires des 23 décembre 1919 et 19 novembre 1920. C'est ainsi que le capital de la Compagnie Marocaine a été porté, en mai dernier, de 20 à 25 millions de francs. Cette opération a été ratifiée par l'assemblée générale extraordinaire du 2 juin 1927.

Établis au 30 avril, les bilans des deux derniers exercices s'établissent ainsi :

	1925	1926
ACTIF		
Terrains, immeubles, matériel, mobilier	5.606.712 00	5.694.105 34
Domaine de Sidi-Larbi	9.936.906 56	11.606.102 21
Animaux	632.770 08	841.005 04
Marchandises	3.593.798 93	5.164.324 79
Portefeuille-titres et divers	2.927.298 13	3.030.646 83
Débiteurs divers	7.264.878 24	7.753.505 67
Effets à recevoir	2.024.798 40	5.092.508 72
Caisse et banque	880.719 66	823.544 33
	<u>32.867.882 00</u>	<u>40.005.745 43</u>
PASSIF		
Capital	20.000.000 00	20.000.000 00
Réserve légale	373.115 95	470.299 23
Réserve spéciale	560.000 00	560.000 00
Fonds de prévoyance	1.000.000 00	1.000.000 00
Amortissements	200.000 00	622.469 04
Créditeurs divers	8.563.631 31	14.629.698 01
Report antérieur	222.469 01	349.510 06
Bénéfices de l'exercice	1.943.666 76	2.373.769 09

	32.867.882 00	40.005.745 43
--	---------------	---------------

Les immobilisations figurent pour 17 millions dont 11 millions et demi pour le domaine de Sidi-Larbi qui couvre 4.000 hectares. Les disponibilités avoisinent 14 millions sans compter les marchandises évaluées 5 millions, et le portefeuille-titres porté pour 3 millions. Les exigibilités figurent pour 14 millions et demi.

L'assemblée générale renouvelle, pour une période de six années, les mandats de MM. Jurien de la Gravière et Mimeur.

Bulletin des Annonces légales obligatoires du lundi 19 mars 1928.

Notices

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 19 mars 1928)

Compagnie Marocaine. — Émission à 580 fr. de 15.000 actions nouvelles de 500 fr., portant le capital à 32.500.000 francs.

La Compagnie marocaine

(*Le Journal des débats*, 20 mars 1928)

Augmentation du capital de 25 millions à 32.500.000 francs, par la création de 15.000 actions nouvelles de 500 francs à souscrire contre espèces au prix de 580 francs. Ces actions, qui seront de la même catégorie que les 50.000 anciennes, participeront au dividende de l'exercice 1928-1929.

Cie marocaine

(*Le Journal des finances*, 6 avril 1928)

La Compagnie marocaine constitue une des plus anciennes affaires du Protectorat : elle fut constituée en 1902 sur l'initiative de la maison Schneider à laquelle s'est associée par la suite la Banque de l'union Parisienne. Elle a pu ainsi s'intéresser, au fur et à mesure de leur création, à la plupart des entreprises marocaines ; en fait, son activité s'étend à presque toutes les branches commerciales et industrielles : importation et exportation, travaux publics et privés, opérations agricoles, financières, immobilières, etc. ; enfin, elle a pris des participations dans de nombreuses sociétés : Chemins de fer du Maroc, Société du Port de Tanger, Entreprise du port de Casablanca. Compagnie du Sebou, Moulins du Maghreb, Chaux et Ciments du Maroc, Marocaine de Distribution d'eau, gaz et électricité, Compagnie fasi d'Électricité, Chemins de fer de Tanger à Fez, Ports marocains de Méhédia, Kénitra et Rabat-Salé, Union des mines marocaines, Marocaine de Charbons et briquettes, Abattoirs municipaux et industriels du Maroc, Énergie électrique du Maroc, Minière de l'Afrique du Nord, Mines d'Aouli, Union Minière de l'Afrique du Nord, Syndicat d'Étude des Pétroles du Maroc, Société des Roseraies de l'Oued Yquem, etc., etc. On ignore l'importance relative des intérêts que la société fonde dans chacune de ces affaires. Le portefeuille-titres figure au dernier bilan — 30 avril 1927 — pour 3.031.000 francs. Aucune indication n'est soumise quant au rendement annuel qu'il procure. Il semble que ce rendement doit être, à l'heure actuelle, assez faible ; toutefois, la plupart des entreprises qui s'y trouvent représentées

reposent sur des bases assez sérieuses et ne paraissent pas dénuées de perspectives d'avenir.

La Compagnie marocaine possède en propre un domaine de 4.000 hectares (Sidi Harbi) qui a produit en 1927, 6.500 quintaux environ de céréales et fourrages contre 2.206 quintaux en 1926 et 7.000 en 1925 ; les vignobles, qui couvrent 500 hectares, ont donné, l'année dernière, 19.000 hectolitres de vin, contre 7.000 en 1922 et 6.700 en 1925 ; elle contrôle un réseau d'agences qui s'occupent de l'importation de matériaux de chantiers, de machines agricoles, de matériel électrique. A l'agence principale de Casablanca a été annexée une section technique qui se charge de toute les installations et fournitures concernant l'électricité, l'eau, etc.

Pendant longtemps, la Compagnie marocaine n'a constitué qu'une sorte d'agence d'affaires pour Schneider et l'Union Parisienne ; elle avait été formée au faible capital de 1.500.000 francs en actions de 10.000 francs ; le nominal de celles-ci a été ramené à 1.000 fr. en 1904 et à 500 francs en 1912, mais ce n'est qu'en 1920 qu'elle furent inscrites à la cote. Le fonds social, du reste, s'est largement accru depuis l'origine. A la veille de la guerre, il atteignait déjà 11 millions. Porté à 15 millions en 1920, il est passé à 20 millions en 1921, 25 millions au début de 1927 et, enfin, il est actuellement en cours d'élévation à 32.500.000 francs, par l'émission au prix de 580 fr. de 15.000 actions de 500 fr. Le conseil est autorisé à le porter jusqu'à 50 millions.

Il est probable qu'il sera amené à utiliser progressivement cette autorisation. La dispersion des efforts de la Compagnie marocaine, qui correspond du reste à ses buts sociaux, exige d'abondantes ressources que la société ne saurait trouver dans ses réserves qu'elle n'a, jusqu'ici, du reste, qu'assez faiblement dotées.

Les résultats des derniers exercices se comparent comme suit :

	Capital	Bénéfices	Dividendes
1919-20	10.000.000	1.409.705	35
1920-21	15.000.000	1.259.103	35
1921-22	20.000.000	- 336.014	»
1923-23	»	733.992	»
1923-24	»	741.193	»
1924-25	»	1.013.533	30
1925-26	»	1.943.665	35
1926-27	25.000.000	2.373.769	40

Sur les bénéfices nets de l'exercice 1926-27, formant, avec le solde reporté de l'exercice précédent, un total disponible de 2.722.000 francs, les dividendes et tantièmes ont absorbé 1.758.00 francs. Les comptes de prévoyance ont reçu par répartition 618.000 fr., soit, avec 200.000 prélevés avant inventaire, 818.000. C'est une proportion un peu pauvre pour une entreprise, même en période d'organisation et qui, par son rôle même, est obligée, comme nous l'avons dit tout à l'heure, de disposer d'abondantes ressources.

Aussi le bilan au 30 avril 1927 accusait-il une situation financière serrée, traduisant l'importance des appels au crédit qu'il avait fallu faire auprès des banquiers.

Voici comment se comparaient, en effet, les postes essentiels des deux derniers inventaires.

	30 avril 1920	30 avril 1927
PASSIF		
Créditeurs divers	8.565.031	14.629.698
Réserve et amort.	2.133.125	2.652.758
ACTIF		
Immobilisations	15.543.618	17.300.207
Stock et ???	4.226.569	6.005.329
Portefeuille	2.927.298	3.030.648
Débiteurs et Effets	9.289.676	12.846.014
Caisses et Banques	880.719	823.545

Le gonflement considérable des Créditeurs divers indique de quel ordre d'importance ont été les appels au crédit qu'il a fallu faire pendant les derniers exercices, et peut-être bien pourrait-on en dire autant de l'aggravation du poste Débiteur et Effets. En tout état de cause, les engagements surpassaient considérablement l'actif facilement réalisable ; les immobilisations et les stocks achevaient d'alourdir l'inventaire. Il n'est pas certain que les deux augmentations de capital qui viennent d'avoir lieu à un an d'intervalle soient suffisantes pour achever de la dégager et, surtout pour, procurer à la société, après remboursement des avances qui lui ont été faites, les ressources qu'exige le développement de son œuvre.

En définitive, la Compagnie marocaine est certes une affaire sérieuse, bien patronnée ; les épreuves qu'elle a subies, à diverses époques ont dû la pourvoir d'une certaine expérience ; elle peut prétendre surmonter les difficultés qui, sans doute, se présenteront encore devant elle. Cependant, on ne peut pas la considérer, encore, comme un édifice fortement maçonné capable de subir absolument sans dommage des crises éventuelles. Les titres ne peuvent figurer dans le portefeuille que comme un appoint.

La Compagnie marocaine
(*Le Journal des débats*, 28 novembre 1928)

Les comptes de l'exercice 1928 accusent un total de bénéfices bruts de 5.492.920 francs contre 4.932.901 francs. Le bénéfice net s'établit, après amortissements, à 653.645 francs, contre 2.373.769 francs, ce qui, avec le report antérieur, donne un solde disponible de 3.199.973 francs. Le conseil proposera à l'assemblée du 12 décembre le maintien du dividende à 40 francs brut par action, bien que le capital ait été porté de 20 à 25 millions dans le courant, de l'exercice.

La Compagnie marocaine
(*Le Journal des débats*, 14 décembre 1928)

L'assemblée ordinaire, tenue le 12 décembre, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30. avril dernier, accusant un solde bénéficiaire de 3.199.973 francs, compte tenu du report antérieur de 346.328 francs. Le dividende a été fixé à 40 francs brut et

sera mis en paiement à partir du 20 décembre, à raison de 32 fr. 80 par action nominative et 30 fr. 31 au porteur.

L'oligarchie financière et industrielle en France
(*Les Documents politiques*, mai 1929)

TIRARD, Paul ¹²

Administrateur : Banque de l'union parisienne, Compagnie d'assurances générales contre l'Incendie, Compagnie d'assurances générales contre les accidents, le vol, etc., Compagnie d'assurances générales sur la vie, Chemins de fer du Midi, Voies ferrées des Landes, Ardoisière de l'Anjou, [Compagnie marocaine](#), *Le Petit Parisien*.

Cie marocaine
(*Le Journal des finances*, 20 septembre 1929)

La constitution de la Compagnie marocaine remonte à 1902, c'est-à-dire avant l'établissement du protectorat français au Maroc. Mais elle ne fut pendant longtemps qu'une sorte d'agence marocaine pour les deux puissantes affaires métropolitaines qui avaient collaboré à sa fondation : Schneider et l'Union Parisienne.

Elle a pris une vie plus autonome par la suite à la faveur du développement économique du pays ; elle y a elle-même directement collaboré et s'est intéressé à peu près à toutes les entreprises importantes dont la création fut rendue nécessaire par la mise en valeur du Maroc.

Le capital, fixé à l'origine au chiffre modeste de 1.500.000 fr., était déjà de 10 millions à la veille de la guerre. Il a subi depuis les modifications suivantes : il a été successivement porté à 15 millions en 1920, 20 millions en 1921, 25 millions en 1927 et enfin 32.500.000 fr. en 1928. Les deux dernières émissions ont été effectuées avec une légère prime sur le pair de 500 fr. (10 fr. en 1927, 80 fr. en 1928).

Le fonds social se trouve donc actuellement composé par 65.000 actions de 500 francs, ayant droit à la totalité des bénéfices, si l'on fait exception d'un prélèvement de 15 % en faveur du conseil ; il n'existe pas de parts de fondateur et il n'a pas été émis de dette obligataire. Le conseil est autorisé à porter le capital jusqu'à 50 millions.

L'objet social de la Compagnie marocaine est très vaste. En fait, son activité consiste essentiellement : 1° à gérer des agences commerciales, pour l'importation et l'exportation, dans les principaux centres du Maroc ; 2° à mettre en valeur, directement ou en participation, des domaines agricoles ; 3° à traiter des opérations immobilières ; 4° à participer à des entreprises de travaux publics et privés ; 5° à prêter son concours à la formation de sociétés variées et à s'assurer des intérêts dans diverses affaires dont l'activité s'exerce au Maroc.

L'organisation commerciale comprend une douzaine d'agences dont l'activité est coordonnée et dirigée par l'agence centrale de Casablanca à laquelle a été annexée une section technique industrielle qui se charge de toutes les installations et fournitures pour l'électricité, les adductions d'eau, etc.

¹² Paul Tirard (1879-1945) : président de la Haute Commission interalliée des Territoires rhénans, il pantoufle en 1926 aux Chemins de fer du Midi et à la Banque de l'Union parisienne, qu'il représente ici et qu'il quitte en 1934 en prétextant de ses nouvelles fonctions de président des réseaux fusionnés du Midi et du Paris-Orléans. Voir *Qui êtes-vous ?*

Le domaine immobilier est composé d'immeubles et de propriétés urbaines et rurales réparties en diverses régions. Le domaine agricole le plus important est celui de Sidi-Larbi (région de Casablanca) qui s'étend sur 4.000 hectares, dont 500 hectares plantés en vigne ; une partie de ce domaine est consacrée à la culture de céréales, une autre partie est réservée à l'élevage, 800 hectares sont loués.

Les terrains urbains que la Compagnie possédait à Casablanca, Rabat et Fez ont permis, au cours de ces derniers exercices, de réaliser, à la faveur de la fièvre de construction qui régnait dans les principaux centres du Maroc, des opérations immobilières avantageuses.

Parmi les grandes entreprises de travaux publics auxquelles la société s'est intéressée, il faut citer en particulier la construction du Port de Casablanca. C'est même la Compagnie marocaine qui construisit, dès 1907, le petit port dont le Maghzen lui avait concédé l'entreprise, et qui est devenu aujourd'hui une cité de plus de 120.000 habitants.

Enfin, le portefeuille-titres de la Compagnie marocaine contient des actions Chemin de Fer de Tanger à Fez, Chemin de fer du Maroc, Ports de Mehedja-Kénitra et Rabat-Salé, Port de Tanger, Énergie Électrique du Maroc, Marocaine de Distribution d'Eau, de Gaz et d'Électricité, Moulins du Maghreb, Minière de l'Afrique du Nord, Mines d'Aouli, Union Ovine de l'Afrique du Nord, Association Cotonnière Marocaine, Roseraies de l'Oued Yquem. Plus récemment, elle a participé à la création de la Compagnie Chérifienne des Pétroles, et à celle de la Compagnie Sucrière Marocaine [Cosuma], pour l'exploitation d'une raffinerie de sucre à Casablanca. La société s'est enfin, l'an dernier, assuré le contrôle de la Société des Fermes du Segmet dont le domaine, situé dans le Rharb et qui s'étend sur 3.000 hectares, a été accru de 760 hectares au mois d'avril dernier à la suite d'achats de terrains effectués par la Compagnie-mère.

C'est donc à toutes les manifestations de l'activité économique marocaine que la Compagnie se trouve intéressée : aussi ses résultats ont-ils évolué suivant la plus ou moins grande prospérité du pays. La crise de 1921-24 l'a atteint directement et l'a obligée à suspendre pendant trois ans ses dividendes. Mais au cours des trois derniers exercices, la reprise a été très rapide comme on peut le constater par les chiffres suivants :

Exercices	Résultats nets	Divid. totaux	Divid. par act.
1919-20	1.170.556	617.640	35
1920-21	1.259.101	1.050.000	35
1921-22	- 336.014	—	—
1922-23	733.992	—	—
1923-24	741.198	—	—
1924-25	813.532	1.200.000	30
1925-26	1.943.665	1.400.000	35
1926-27	2.373.769	1.600.000	40
1927-28	2.853.644	2.000.000	40

Les résultats de l'exercice clos au 30 avril 1929 ne sont pas encore connus ; on peut admettre, cependant, qu'ils marqueront une nouvelle progression, car l'exercice a profité de l'appoint des nouveaux capitaux appelés en avril 1928, et l'année semble avoir été bonne dans l'ensemble au Maroc. Est-ce à dire que l'on doit s'attendre à une

augmentation du dividende ? Nous ne le pensons pas. Le nombre des actions à rémunérer est passé de 50.000 à 65.000 et il faudra un décaissement de 2.800.000 fr. pour assurer le maintien du dividende à 40 francs.

On peut remarquer, d'ailleurs, que la Compagnie devra, au cours des prochains exercices, pratiquer d'importants prélèvements sur ses bénéfices afin de doter ses réserves qui sont encore insuffisantes pour une affaire qui, comme cela s'est produit entre 1921 et 1925, peut avoir à faire face à des crises graves et prolongées. Au 30 avril 1928, les immobilisations figuraient au bilan pour 21.192.587 fr. dont 14.834.782 fr. pour le domaine de Sidi-Larbi, et l'on ne trouvait encore en regard au passif que 3.548.987 fr. en réserves et amortissements.

En somme, la Compagnie marocaine est encore un édifice en construction : les travaux sont très avancés, la vaste armature est debout, mais il reste à consolider et à cimenter. On peut faire confiance à ce sujet aux groupes puissants qui patronnent l'affaire ; aussi l'action Compagnie marocaine, dont les cours sont d'ailleurs proportionnellement moins élevés que ceux d'autres entreprises similaires, peut présenter un certain intérêt d'avenir ; elle ne saurait convenir cependant qu'aux capitalistes qui peuvent attendre patiemment une plus-value progressive, et qu'une crise toujours possible ne gênerait et ne découragerait pas.

À un point de vue plus immédiat, la valeur présente un autre intérêt : la Compagnie aura encore besoin de capitaux et sans doute très prochainement. Il peut y avoir là, escompte-t-on généralement, l'occasion d'exercer un droit de souscription intéressant.

La Compagnie marocaine
(*Le Journal des débats*, 28 novembre 1929)

Les comptes de l'exercice 1928-1929, qui seront présentés à l'assemblée ordinaire du 12 décembre, font ressortir un bénéfice net de 3 millions 970.836 francs (contre 2.853.644 francs précédemment), après dotation d'une somme de 400.000 francs au compte général d'amortissement.

Ainsi que nous l'avons annoncé dans nos Informations d'avant-hier, le conseil proposera la distribution d'un dividende de 9 %, soit 45 francs brut par action, contre 40 francs l'an dernier.

La Compagnie marocaine
(*Le Journal des débats*, 25 février 1930)

Augmentation du capital de 32.500.000 francs à 45 millions, par création de 25.000 actions de 500 francs, à émettre à 600 francs.

Compagnie marocaine
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 décembre 1929)

L'assemblée ordinaire de cette Société a eu lieu le 12 courant. Elle a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1929 accusant un solde bénéficiaire de 4.370.836 francs. Déduction faite de 400.000 francs affectés au compte général d'amortissement, le solde à répartir s'élève à 3.970.836 fr. Il s'y ajoute le report antérieur de 375.646 fr.

Le dividende ressort net à 36 fr. au nominatif et 33 fr. 30 au porteur. Il sera mis en paiement à compter du 20 courant.

Une somme de 500.000 francs a été affectée au fonds de prévoyance et il a été reporté à nouveau 449)597 francs.

MM. Trélat et Courcelle, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le rapport souligne d'abord que les résultats ont été satisfaisants et en progression sur ceux de l'exercice antérieur et permettent, quoique le capital ait été porté de 25 à 32.500.000 francs, de distribuer un dividende de 45 francs contre 40 fr. l'an dernier.

Le rapport examine ensuite la situation commerciale, industrielle et agricole du Maroc qui a été bonne pendant l'année écoulée. Les opérations commerciales des agences se sont amplifiées et les résultats en ont été satisfaisants. Cet accroissement d'activité se manifeste surtout dans la vente des matériaux de construction et des machines agricoles. À Casablanca et à Fez, de nombreux immeubles ont été édifiés en 1929 ; d'autres villes ont suivi ce mouvement. Cet investissement en immeubles de capitaux pour la plupart étrangers au Maroc, a eu pour conséquence un accroissement très sensible du prix des terrains urbains bien placés, ce qui a permis aux agences de la Compagnie de procéder à certaines réalisations.

L'organisation du département de vente des machines agricoles a continué d'être l'objet de soins spéciaux qui commencent à porter leurs fruits. La section technique industrielle a donné les résultats escomptés.

Au domaine de Sidi-Larbi, la superficie du vignoble a été portée à 600 hectares. Une propriété contiguë de 335 hectares a été acquise. En 1928, la production du vignoble avait dépassé 20.000 hectolitres. Cette année, elle n'atteindra qu'avec peine la moitié de ce chiffre, par suite des effets néfastes d'un sirocco très violent qui a soufflé au milieu de juillet dernier.

Le domaine de la Société des Fermes du Segmet s'est accru de 775 hectares ; il comporte actuellement plus de 4 000 hectares de terrains d'élevage.

Compagnie marocaine
(Cote de la Bourse et de la banque, 6 mars 1930)

Cette Compagnie porte son capital de 32.500.000 fr. à 45 millions de francs, par l'émission, au prix de 600 fr. par titre, de 25.000 actions de 500 fr. nominal, créées jouissance 1^{er} mai 1930.

Les actions nouvelles sont réservées aux anciens actionnaires à titre irréductible, à raison de 5 actions nouvelles pour 13 anciennes. Toutefois, les porteurs de moins de 13 actions sont autorisés à souscrire dans la proportion de une action nouvelle pour 5 anciennes.

Sur les actions disponibles après exercice du droit de préférence, 500 seront réservées au personnel de la société. Le solde pourra être souscrit à titre réductible par les actionnaires.

Le droit de souscription sera exercé pour les titres au porteur par la remise du coupon n° 16 et. pour les titres nominatifs, par l'apposition d'une estampille sur le certificat.

Le prix d'émission de 600 fr. sera payable :

- a) Pour les actions souscrites à titre irréductible, intégralement à la souscription.
- b) Pour les actions souscrites à titre réductible, à raison de 225 fr. à la souscription et de 375 fr. à la répartition.

Les souscriptions seront reçues du 3 au 24 mars 1930 inclus : à Paris, à la Banque de l'Union Parisienne ; à la Compagnie Algérienne et au Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie ou dans les succursales de ces deux derniers établissements.

La Compagnie marocaine
(*Le Journal des débats*, 9 mai 1930)

L'assemblée extraordinaire tenue le 7 mai a reconnu la sincérité de l'augmentation de capital de 32.500.000 francs à 45 millions (25.000 actions de 500 francs) et a autorisé le conseil à élever éventuellement le capital jusqu'à 80 millions.

COMPAGNIE MAROCAINE
(*Paris-Soir*, 12 décembre 1930)

Le 10 décembre a eu lieu l'assemblée ordinaire qui a approuvé les comptes de l'exercice clos au 30 avril 1930. Celui-ci présente un bénéfice net de 4 millions 406.868 francs, qui, ajouté au report de l'exercice précédent, soit 449.597 fr., donne un total disponible de 4 millions 456.465 francs.

Le dividende brut pour les actions n° 1 à 65.000 a été fixé à 45 francs. Le montant net sera payable à partir du 22 décembre, à raison de 37 fr. 80 au nominatif et 33 fr. 33 au porteur. De plus, une somme de 500.000 francs a été affectée au Fonds de prévoyance et il a été reporté à nouveau 552.643 francs.

Le conseil souligne que les opérations des agences ont été satisfaisantes, le chiffre des ventes, dans certaines branches, ayant marqué une progression assez sensible.

Des agrandissements ont été effectués dans les agences de Fez, Meknès et Kénitra. Les nouvelles constructions de l'agence de Rabat ont été achevées il y a quelques semaines

Les affaires de la Section technique industrielle à Casablanca se sont développées.

Le Société des Mines d'Aouli, après avoir reconnu l'importance de ses gisements de minerai de plomb, en poursuit la mise en valeur. Elle vient de procéder à une augmentation de capital.

Selon le programme prévu, la Compagnie sucrière marocaine a porté son capital de 5 à 25 millions.

Cie marocaine
(*Les Annales coloniales*, 23 décembre 1930)

L'exercice se clôt par un bénéfice de 4.006.868 fr., non compris le report à nouveau précédent de 449.597 fr.

Après adoption des propositions du conseil, le montant des réserves au 1^{er} mai 1930, s'élèvera à 7.590.566 francs.

Le dividende net des actions de 1 à 66.000 est fixé à 37 fr. 80 au nominatif et 83 fr. 83 au porteur (coupon n° 17).

MM. [Jacques] Feray et Philippar, administrateurs sortants, ont été réélus.

La récolte de 1929 a été moyenne, celle de 1930 est déficitaire, surtout dans les régions du Sud, par suite de la sécheresse et des invasions de sauterelles. Les opérations des agences ont été satisfaisantes.

Annuaire Desfossés, 1931, p.1498 :
Compagnie marocaine

Conseil d'adm. : J. Feray, G. de Caqueray, H. Giraud, J. de la Gravière, de Klapka, E. Philippar, Mimeur, Courcelle, Ch. Laroche, M. Trélat, P. Tirard.

La Compagnie marocaine
(*Le Journal des débats*, 22 novembre 1931)

Les bénéfices bruts de l'exercice 1930-1931 s'élèvent à 9.603.799 francs contre 7.935.807 francs en 1929-1930. Après affectation, comme l'an dernier, d'une somme de 400.000 fr. au compte général d'amortissement, et après déduction des frais généraux (4.004.639 francs contre 3.528.938 francs), les bénéfices nets au 30 avril 1931 ressortent à 5.199.169 fr. contre 4.006.868 francs.

Il sera proposé à l'assemblée ordinaire du 9 décembre de voter, pour le capital porté depuis le dernier exercice de 32.500.000 à 45.000.000 de francs, un dividende de 45 francs brut, égal au précédent, tout en dotant le compte fonds de prévoyance d'une somme de 500.000 francs.

BANQUE DE L'UNION PARISIENNE
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 décembre 1931)

L'assemblée ordinaire de cette société a eu lieu le 9 décembre, et a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1931, accusant un bénéfice net de 5.599.169 francs, laissant, après prélèvement de 400.000 francs d'amortissements un solde net de 5.199.160 francs auquel s'ajoute le report antérieur de 552.643 francs.

Le dividende net ressort à 37 fr. 80 au nominatif et 35 fr. au porteur. Il sera mis en paiement à compter du 21 décembre courant.

Il a été affecté 500.000 francs au fonds de prévoyance et reporté à nouveau 605.973 francs.

MM. de Caqueray et Tirard, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le rapport fait observer que bien que le capital ait été porté à 45 millions, le dividende brut peut être maintenu. Cependant, les résultats de l'exercice ont été obtenus au cours d'une période défavorable, en raison d'une récolte déficitaire et d'invasions de sauterelles ; d'autre part, la sécheresse persistante a causé une forte mortalité du bétail. Enfin, la baisse générale des produits a appauvri la population indigène dont le pouvoir d'achat a diminué.

Fort heureusement, la récolte de 1931 a été satisfaisante dans l'ensemble.

Le commerce total, importations et exportations, a fléchi de 3 milliards 780 millions en 1929 à 2.928 millions en 1930 et la balance commerciale accuse un déficit de 1.500 millions, supérieur de 200 millions à celui de l'année précédente, bien que les importations aient diminué de 339 millions.

Le rapport ajoute que le volume des opérations commerciales traitées par les agences de la société est demeuré satisfaisant.

La section technique industrielle à Casablanca a enregistré une progression de ses ventes, ce qui a conduit à doter l'agence de Fez d'un dépôt de matériel et d'appareillage électrique.

Au point de vue immobilier, les transactions ont été assez rares. Cependant, la Société a réalisé dans des conditions satisfaisantes une nouvelle parcelle de ses propriétés en bordure du Sebou. À Marrakech, elle a acquis une propriété irriguée et plantée d'arbres contiguë à un terrain loti et déjà vendu.

Au domaine de Sidi-Larbi, la récolte du vignoble a été de 26.000 hectolitres de très bon vin.

Cependant, les prix de vente seront moindres que ceux de 1930.

Le domaine du Segmet a été endommagé par des inondations : le prix du bétail y a baissé.

Le rapport donne ensuite quelques renseignements sur diverses participations.

La Compagnie marocaine
(*Le Journal des débats*, 13 septembre 1932)

On annonce qu'il sera distribué un dividende pour l'exercice clos le 30 avril dernier. Pour le précédent exercice, le bénéfice était de 5 millions 199.169 fr. et le dividende avait été de 45 fr. par action.

La Compagnie marocaine
(*Le Journal des débats*, 20 novembre 1932)

La Compagnie marocaine est un omnium qui possède et gère d'importants domaines agricoles, s'occupe d'opérations immobilières, s'intéresse aux grands travaux publics et à pris des participations dans plusieurs affaires industrielles marocaines. Elle exerce en outre une activité commerciale.

Le compte de Profits et pertes bloque toutes les sources de profits. On ne saurait donc, avant la lecture du rapport, établir à laquelle, de ces sources est imputable le fléchissement des bénéfices de l'exercice clos le 30 avril 1932. La diminution est d'ailleurs normale, étant donné les difficultés auxquelles ont dû se heurter les différentes branches d'activité de la Compagnie. Les bénéfices bruts reviennent de 9.603.799 à 7 millions 967.486 francs. Les bénéfices nets, après 400.000 fr. d'amortissement, comme l'an dernier, sont de 3.793.036 fr. au lieu de 5 millions 199.169 francs. Le dividende, qui sera ramené de 43 à 35 fr., absorbera, avec les dotations statutaires, près de 3 millions 1/2.

L'action, au nominal de 500 fr., cote 460. Elle assure ainsi un rendement net de l'ordre de 6 %. L'importance du capital (45 millions) ne permet pas d'envisager une augmentation très rapide du dividende. Mais la société pourra sans doute, dès que les conditions économiques se seront améliorées, reporter son dividende au niveau de 1928-31, soit 45 francs.

Le titre peut donc convenir au portefeuille en qualité de valeur d'appoint.

La Compagnie marocaine
(*Le Journal des débats*, 9 décembre 1932)

En analysant les comptes de l'exercice clos au 30 juin 1932, que l'assemblée d'hier a approuvés, nous avons exprimé l'opinion que le titre pouvait convenir au portefeuille en qualité de valeur d'appoint.

La lecture du rapport nous confirme dans cette opinion. Évidemment, il ne pouvait passer sous silence la répercussion de la crise sur les affaires du Maroc, où elle a, par parenthèse, sévi avec moins d'intensité qu'ailleurs, mais il faut retenir que, d'après les déclarations mêmes du conseil, il a opéré une sélection de plus en plus rigoureuse des

affaires et de la clientèle. Il a pris la prudence pour règle de conduite. Le rapport ajoute que devant la concurrence croissante des produits étrangers sur un marché ouvert comme celui du Maroc, il est indispensable de lutter non seulement contre les étrangers établis au Maroc, mais contre certaines productions venant du dehors.

[Klapka et Jurien de la Gravière réélus.]

Annuaire Desfossés, 1933, p.1549 :

Compagnie marocaine

Conseil d'adm. : J. Feray, pdt ; G. de Caqueray, v.-dt-adm. dél. ; H. Giraud, J. de la Gravière, de Klapka, E. Philippar, Mimeur, Courcelle, Ch. Laroche, M. Trélat, P. Tirard.

La Compagnie marocaine
(*Le Journal des débats*, 15 décembre 1933)

L'assemblée ordinaire réunie le 13 décembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1933 accusant un bénéfice net de 3 millions 58.156 fr. auquel s'ajoute le report antérieur de 608.841 francs.

Il a été affecté 200.000 fr. au Fonds de Prévoyance, 152.907 francs à la réserve légale, 583.303 fr. au report à nouveau et 2.700.000 fr. à la distribution d'un dividende de 6 %, soit 25 fr. 20 au nominatif et 23 fr. 85 au porteur, payable à compter du 18 courant.

A L'UNION COLONIALE FRANÇAISE
(*Le Journal des débats*, 26 décembre 1933)

La section agricole de l'Union coloniale française s'est réunie le 19 décembre, sous la présidence de M. Edmond Philippar, président de la section et vice-président du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie.

M. Guillemet, ingénieur agricole, directeur de la Compagnie marocaine, ancien président de la Chambre d'agriculture de Casablanca, a fait une conférence du plus haut intérêt qui avait pour titre « Regards sur l'hydraulique agricole au Maroc ».

Sans atteindre l'importance de ceux qui ont été exécutés en Algérie, les travaux d'hydraulique agricole commencés ou prévus au Maroc sont cependant de notable envergure. Grâce à eux, les productions du pays, celles des fruits et primeurs notamment, pourraient être considérablement accrues.

Malheureusement, le développement des irrigations exige de gros capitaux, environ trente mille francs par hectare. M. Guillemet croit qu'il serait imprudent et inopportun d'imposer cette dépense au Protectorat. Sans doute, un avenir meilleur permettra-t-il de réunir les capitaux indispensables pour mener à bien les travaux envisagés.

COMPAGNIE MAROCAINE
(*Le Temps*, 2 avril 1934)

Le rapport du conseil pour l'exercice 1931-1932 indiquait le malaise dont souffrait alors le Maroc ; ce malaise s'est accru pendant l'année 1932-1933. Ce pays, qui compte environ 4 millions et demi d'indigènes et 200.000 Européens et qui est, somme toute,

un petit pays, est devenu, surtout du fait de son régime douanier, un pôle d'attraction d'intensité croissante pour les produits des nations les plus diverses, alors que, par suite de l'impossibilité où il se trouve de réclamer une réciprocité tarifaire, il ne peut exporter utilement chez la plupart de ses fournisseurs. De ceci résulte un déséquilibre qu'atténue insuffisamment l'admission en France, sous bénéfice d'un contingent parcimonieusement dosé, d'un certain tonnage de céréales, de produits du sol et de l'élevage, et de quelques objets fabriqués.

La situation économique du protectorat est donc assez tendue et les bénéfices de la compagnie se sont forcément ressentis de cet état de choses, malgré une réduction des frais généraux d'environ 10 % par rapport à l'exercice précédent et de 18 % en comparaison du pénultième exercice.

Les comptes de l'exercice ont fait ressortir, après amortissements, un bénéfice de 3 millions 58.197 francs contre 3.774.450 francs pour l'exercice précédent. Il s'y est ajouté le report de l'exercice précédent, soit 608.842 francs.

Le dividende a été fixé à 30 francs par action, ce qui a permis de consacrer 200.000 francs au fonds de prévoyance et de reporter à nouveau 583.303 francs.

Le commerce total, au Maroc, importation et exportation, est en régression avec 2.470.000.000 de francs en 1932 contre 2.836.000.000 de francs en 1931 et le déficit de la balance commerciale est de 1.100.000.000 de francs.

Le mouvement des constructions urbaines s'est ralenti alors qu'en 1931, il avait été donné des autorisations de construire pour un montant de 533.281.500 francs, il n'en a été accordé au total, en 1932, que pour 355.628,114 francs et depuis le début de 1933, la tendance est encore moins satisfaisante.

A Casablanca, on continue les travaux du quai à charbon et ceux devant porter la jetée au point 2.600 : le trafic de 1932 a été de 1.906.252 tonnes contre 1.885.000 tonnes l'année précédente. Les exportations de phosphates entrent dans ce chiffre pour 987.317 tonnes, en légère augmentation sur celles de 1931, mais ne représentent qu'environ 50 % des ventes des années 1929 et 1930.

À Saffi, la grande jetée a été prolongée jusqu'au point 1.350 et la tour d'embarquement des phosphates a été commencée.

La trafic de Port-Lyautey en 1932 a été inférieur de 9,3 % à celui de 1931.

À Tanger, les courriers accostent à quai depuis le mois de juillet et les travaux ont été poursuivis dans la mesure où le permettaient les crédits.

La Compagnie des chemins de fer du Maroc a mis en service depuis le mois de mai dernier le tronçon Guercif-Taza ; la liaison Oudjda-Fès pourra être réalisée dès le printemps 1934 avec une année d'avance sur le programme primitif.

L'Énergie électrique du Maroc a entrepris la construction de deux usines hydrauliques, l'une à Fès, sur l'oued Fès, l'autre à El-Kansera, sur l'oued Beth. Une troisième usine doit être édifiée non loin de Kasbah-Tadla, sur l'Oum-er-Rebia.. Cette société développe son réseau de lignes à haute tension et aussi ses ententes pour rachat ou prise en location de diverses usines de production d'énergie.

Le ralentissement de l'activité économique générale ne pouvait être sans répercussion sur les affaires de la compagnie. Les ventes de matériaux de construction à Casablanca sont, il est vrai, restées satisfaisantes, mais il n'en a pas été de même dans d'autres villes, et notamment à Fès où les loyers ont subi une baisse assez sensible, de nombreux immeubles construits en 1929 et 1930 se trouvant inoccupés.

La section technique industrielle a donné des résultats satisfaisants, bien que la concurrence devienne de jour en jour plus vive dans le domaine des installations et fournitures de matériel d'électricité.

Ce que nous avons dit de l'état de la colonisation implique la plus extrême prudence dans le commerce des machines agricoles ; aussi l'entreprise a-t-elle procédé à des réductions de frais généraux par suppression d'emplois, tout en conservant les cadres

nécessaires à une remise en marche de ce service au rythme normal lorsque les circonstances le permettront.

Les bureaux de l'agence centrale à Casablanca seront incessamment transférés rue de Strasbourg où se trouvent déjà les entrepôts. Des locaux ont été édifiés à cet effet.

Au domaine de Sidi-Larbi, la production du vignoble, qui avait atteint 30.000 hectolitres en 1932, sera de l'ordre de 26.000 hectolitres cette année. La qualité du vin s'annonce bonne, mais il semble qu'il ne faille pas compter sur un relèvement des prix

La Compagnie marocaine vinicole, dont les résultats avaient été déficitaires en 1931-1932, s'est heureusement redressée.

Les agences ont continué d'assurer la vente des produits de la Compagnie sucrière marocaine [Cosuma*] dont la qualité est appréciée par les consommateurs ; dans cette branche encore, la lutte est incessante, le marché marocain étant ouvert à toutes les concurrences.

Le rendement des cultures de la Société des fermes du Segmet a été médiocre, comme dans toute la plaine du Sebou, par suite d'un printemps trop sec. La campagne des fourrages a été bonne ; il y a eu peu de transactions sur le bétail, qui se trouve souvent déprécié sur le principal centre de consommation, Casablanca, par des arrivages d'animaux importés vivants du Danemark ou d'Amérique du Sud.

Le marché des lièges ne s'est amélioré que tout récemment et la Société Rabat-Anfa n'a pu, en 1932, exercer son activité que d'une façon très restreinte.

L'agence centrale est intervenue pour la constitution de la Compagnie africaine des explosifs, dont l'objet est la fabrication et la vente au Maroc de matières détonantes.

La Compagnie marocaine
(*Le Journal des débats*, 1^{er} novembre 1934)

Les bénéfices bruts de l'exercice 1933-1934 s'élèvent à 3.493.164 fr. contre 6.485.116 fr. en 1932-1933.

Après déduction de tous frais, charges et amortissements, les bénéfices nets au 30 avril 1934 ressortent à 502.840 fr. contre 3 millions 58.156 francs.

Il sera proposé à l'assemblée ordinaire du 14 décembre d'ajouter au report antérieur ces bénéfices nets sous déduction de 5 % pour la réserve légale. Le report à nouveau au 1^{er} mai 1934 serait ainsi de 1.061.010 francs.

La Compagnie marocaine
(*La Journée industrielle*, 15 décembre 1934)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1934, faisant apparaître un bénéfice net de 502.849 fr., qui a été reporté à nouveau, après dotation de la réserve légale de 25.142 francs.

L'assemblée a ratifié la nomination, en qualité d'administrateurs, de MM. René Fabry et Alfred Jourdanne, en remplacement de MM. Jurien de la Gravière et Edmond Philippar, administrateurs décédés.

Le mandat de M. Charles Laroche, administrateur sortant, a été renouvelé.

La Compagnie marocaine
(*Le Journal des débats*, 21 novembre 1935)

Les comptes de l'exercice 1934-35 font apparaître des bénéfices bruts de 3.123.071 fr. contre 3.493.164 fr. en 1933-34. Après déduction de tous frais, charges et amortissements, les bénéfices nets au 30 avril 1935 ressortent à 515.505 fr. contre 502.849 fr. Il sera proposé à l'assemblée générale de décembre prochain, après prélèvement de 5 % pour la réserve légale, de reporter à nouveau le solde qui, joint au report antérieur, s'élèvera à 1.550.740 francs.

La Compagnie marocaine
(*La Journée industrielle*, 12 décembre 1935)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1935. présentant un solde bénéficiaire de 515.505 fr. Après dotation de la réserve légale et compte tenu du report antérieur, le disponible de 1.550.740 fr. a été reporté à nouveau.

L'assemblée a donné *quitus* définitif de la gestion de M. Paul Tirard, administrateur démissionnaire au cours de l'exercice et elle a donné aux successions de MM. Hubert Giraud et Edmond Philippar, administrateurs décédés, *quitus* définitif de leur gestion.

Le mandat de M. Joseph Courcelle, administrateur sortant, a été renouvelé.

NÉCROLOGIE
Charles Laroche
(*Le Journal des débats*, 30 mai 1936)

On annonce la mort de M. Charles Laroche, ingénieur en chef des ponts et chaussées, administrateur de la Compagnie universelle du Canal maritime de Suez. maire de Ville-d'Avray. Les obsèques ont eu lieu le 20 mai, à Saint-Pierre de Chaillot, dans la plus stricte intimité. De la part de Mme Ch. Laroche, née Bergeron ; de MM. Jean, André et Michel Laroche, du commandant et de Mme René Bertrand, de M. et Mme André Moreau-Néret.

La Compagnie marocaine
(*Le Journal des débats*, 22 septembre 1936)

Les résultats de l'exercice 1935-1936 ne seraient que légèrement inférieurs à ceux de 1934-1935 qui s'étaient soldés par un bénéfice net de 515.505 francs, lequel fut reporté à nouveau.

La Compagnie marocaine
(*La Journée industrielle*, 18 décembre 1936)

Réunis le 16 décembre en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1936. se soldant par un bénéfice net de 337.118 fr., après charges et amortissements

Après dotation de la réserve légale, le reliquat bénéficiaire vient s'ajouter au solde antérieur pour former un report à nouveau de 1.871.003 francs.

Annuaire Desfossés, 1937, p.1400 :
Compagnie marocaine
Conseil d'adm. : J. Feray, pdt ; G. de Caqueray, v.-pdt-adm. dél. ; de Klapka, Mimeur, J. Courcelle, A. Jourdanne, R. Fabry, A. Bougenot ¹³, V. Bénézit.
Commissaires des comptes : MM. Bard et Feydel.

CASABLANCA
Le général Noguès inaugure le nouvel hôtel
de la Banque d'État du Maroc
(*Le Petit Marocain*, 17 octobre 1937)

Dans le hall de la banque se trouvaient tous les invités de la direction de la B.E.M., parmi lesquels nous avons noté :
M. Restany, directeur de la Cie Marocaine

La Compagnie marocaine
(*Le Journal des débats*, 9 décembre 1937)

Les comptes de l'exercice 1936-1937 se soldent par un bénéfice net de 855.568 francs au lieu de 337.118 francs l'an dernier. Après affectation à la réserve légale et compte tenu du report antérieur, le solde disponible permet au conseil de proposer à l'assemblée ordinaire du 16 décembre la distribution d'un dividende de 25 francs brut par action contre rien l'an dernier.

Il sera reporté une somme de 433.793 fr. à nouveau.

Compagnie marocaine
(*La Journée industrielle*, 17 décembre 1937)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1937, se soldant par un bénéfice net de 855.568 fr. Le dividende brut a été fixé à 25 fr. par action.

M. G. de Caqueray, administrateur sortant, a été réélu et *quitus* de gestion a été donné à la succession de M. Charles Laroche, décédé.

La Compagnie marocaine [ignore rôle Schneider]
(selon Augustin Hamon,
Les Maîtres de la France, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938).

¹³ André Bougenot (1907-1996) : administrateur (mai 1936), puis administrateur délégué (mai 1937-1942) de la Banque de l'union parisienne. Précédemment secrétaire général, puis gérant unique de Louis Ogliastro et Cie, Saïgon. Voir encadré :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Ogliastro_et_Cie_Louis.pdf

Fondée en 1902, la Compagnie marocaine est au capital de 45 millions. Elle semble avoir été créée par la Banque Mallet frères et l'Union parisienne. Son président est M. Jacques Feray (voir tome I). Son vice-président, administrateur-délégué, est le comte Gaston de Caqueray-Valolive ¹⁴. Parmi les [241] autres administrateurs, nous voyons des noms déjà cités maintes fois (voir tome 1) : M. Joseph Courcelle [dir. BUP], M. René Fabry, M. Alfred Jourdanne [vice-président délégué du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie], M. Georges de Klapka, M. Paul Mimeur. Puis, M. André Bougenot, l'administrateur-délégué de l'Union parisienne ¹⁵, M. Victor Benézit, ingénieur en chef des ponts et chaussées, promotion 1900 de l'École polytechnique.

LES RELATIONS ENTRE L'A.-O. F. ET LE MAROC (*Les Annales coloniales*, 14 février 1938)

On sait combien les relations économiques intercoloniales sont à l'ordre du jour : A.-O.F.-Afrique du Nord, Afrique du Nord-Indochine, etc.

Après M. Cardinal, qui vient de parcourir l'A.-O. F. pour le compte de l'Algérie, M. de Caqueray, administrateur délégué de la Compagnie marocaine et de nombreuses autres sociétés, vient de faire un voyage d'études à Dakar. Sur les relations commerciales entre l'A.-O. F. et le Maroc, M. de Caqueray a bien voulu faire à notre correspondant particulier les déclarations suivantes :

« Les difficultés proviennent du régime douanier spécial du Maroc, établi par l'Acte d'Algésiras. Le traité prévoit en effet une égalité complète pour tous les signataires. Cette clause interdit à l'État Marocain de favoriser par des tarifs préférentiels les colonies françaises.

« Une amélioration vient d'être apportée à cette situation par la renonciation de l'Angleterre au traité de commerce de 1856.

« Malgré ces conditions défavorables, il serait possible de développer les échanges dans certains domaines.

Le Maroc achète chaque année aux Indes pour 13 millions de francs d'huile d'arachide de Coromandel. Il pourrait acheter cette huile en A.-O. F. En échange, le Maroc pourrait peut-être exporter du sucre en A.-O. F. »

La Compagnie marocaine (*Le Journal des débats*, 25 novembre 1938)

Les bénéfices de l'exercice 1937-1938 s'élèvent à 2.827.000 francs contre 855-568 francs pour l'exercice précédent. Le conseil proposera vraisemblablement la répartition d'un dividende de 27 fr. 50 brut par action contre 25 francs l'an dernier.

¹⁴ Il est marié à Isabelle de Rodays, une parente de Fernand de Rodays qui fut, à la fin du siècle dernier, rédacteur en chef du *Figaro*. C'est un ancien lieutenant de vaisseau, père du vicomte François de Caqueray-Valolive, marié à Marie-Jeanne [Josèphe] de Rocquigny du Fayel, d'une famille de gros propriétaires terriens [à Étaples, Pas-de-Calais].

¹⁵ Il a épousé Geneviève Le Play [puis, en 1939, Geneviève Robin], de la famille de l'économiste [et sociologue Frédéric] Le Play et, par conséquent, du fils de ce dernier, le docteur Albert Le Play, ancien sénateur, membre de l'Académie d'agriculture, décédé en mars 1937 à l'âge de 95 ans.

La Compagnie marocaine
(*Le Journal des débats*, 3 décembre 1938)

Les comptes au 30 avril 1938 se soldent par un bénéfice net de 2.827.584 fr. contre 855.568 fr. l'an dernier. Le conseil proposera de fixer le dividende à 27 fr. 50 brut par action contre 25 francs l'an dernier.

Compagnie marocaine
(*La Journée industrielle*, 16 décembre 1938)

L'assemblée ordinaire tenue le 14 décembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1938. faisant ressortir un bénéfice net de 2.827.584 fr.
Le dividende a été fixé à 27 fr. 50 brut par action, payable à partir du 27 décembre, à raison de net: 22 fr. 55 ou 20 fr. 125 au nominatif et 19 fr. 37 au porteur.
MM. Fabry et de Klapka ont été réélus administrateurs.

Annuaire Desfossés, 1940, p.1814 :
Compagnie marocaine
Conseil d'adm. : J. Feray, pdt ; G. de Caqueray, v.-pdt dél. ; de Klapka, Mimeur, R. Fabry, V. Bénézit, R. d'Eichthal, H. Lafond, A. Mallet ¹⁶, L. Renaudin.
Commissaires des comptes : MM. Bard et C. Gouron ; suppl.; M. Mingot.

Cie MAROCAINE
(*Le Journal*, 2 mars 1941)

Bénéfice net 2.790.731, dividende maintenu à 27,50.

COMPAGNIE MAROCAINE
(*Le Journal*, 4 janvier 1942)

Augmentation du capital de 45 à 60 millions par émission à 550 francs et admission éventuelle à la cote de 30.000 actions nouvelles de 500 francs, jouissance 1^{er} mai 1941.
Droits : une action nouvelle pour trois anciennes.

COMPAGNIE MAROCAINE
(*Le Journal*, 21 décembre 1942)

Les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1942 faisant apparaître un bénéfice de 4 millions 045.613 francs contre 3 372.457 francs pour l'exercice précédent ont été approuvés par l'assemblée ordinaire du 17 décembre. Le dividende a été fixé à 30 fr. brut par action, égal au précédent.

¹⁶ André Mallet (1897-1964) : banquier à Paris. Administrateur (1928), puis président (1934) des Étains de l'Indo-Chine. Voir encadré :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Etains_de_l_Indochine.pdf

Compagnie Marocaine
(*Le Journal*, 3 avril 1944)

L'assemblée du 20 mars, après avoir approuvé les rapports du conseil et des commissaires aux comptes, a pris acte de l'impossibilité dans laquelle s'est trouvé le conseil d'arrêter au 30 avril 1943 les comptes de l'exercice 1942 43 et. par suite. de dresser le bilan et le compte de profits et pertes.

Annuaire Desfossés, 1945, p.1846 :
Compagnie marocaine
Conseil d'adm. : J. Feray, pdt ; G. de Caqueray, v.-pdt dél. ; Ch. de Beaumarchais, V. Bénézit, J. Droz, J. Exbrayat, A. Mallet, J. Pallier, L. Renaudin.
Commissaires des comptes : MM. C. Gouron et Pinier ; Mingot, suppl.

COMPAGNIE MAROCAINE
(*L'Économiste européen*, 28 avril 1946)

La Société va porter son capital de 60.000.000 de francs à 80.000.000 de francs par l'émission, à 950 francs, de 40.000 actions nouvelles de 500 francs nominal.

Les actions nouvelles, créées jouissance 1^{er} mai 1916, seront réservées aux propriétaires des 120.000 actions existantes à raison d'une action nouvelle pour trois anciennes. Les actionnaires pourront également déposer des demandes de cession à titre réductible, la Banque de l'Union Parisienne jouant le rôle de tiers souscripteur provisoire.

Souscriptions reçues du 26 mars au 30 avril 1916 inclus aux guichets de la Banque de l'Union Parisienne, de MM. Mallet frères et Cie, de la Compagnie Algérienne et du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

(*B.A.L.O.* des 18 et 25 mars 1946).

Annuaire Desfossés, 1948, p.2155 :
Compagnie marocaine
Conseil d'adm. : J. Feray, pdt ; G. de Caqueray, v.-pdt dél. ; Ch. de Beaumarchais, J. Exbrayat, A. Mallet, J. Pallier, L. Renaudin, A. Hermil, G. Levet.
Commissaires des comptes : MM. C. Gouron et Dallier ; Mingot, suppl.

1949 : capital porté à 320 MF
en 128.000 actions de 2.500 fr.

الكمبانية الماروقاينة

COMPAGNIE MAROCAINE

Société Anonyme

constituée le 24 Juin 1902 et devant expirer le 30 Août 2051

CAPITAL : 320 MILLIONS DE FRANCS
divisé en 128,000 Actions de 2,500 Francs

Statuts déposés en l'étude de M^r LETULLE, Notaire à Paris

SIÈGE SOCIAL : 31, rue de Mogador, à Paris

Registre du Commerce 1^{er} SEINE N° 68.054

Action de 2500 Francs

AU PORTEUR

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

N° 063,784

UN ADMINISTRATEUR.

J. Feray



UN ADMINISTRATEUR,
OU PAR DÉLÉGATION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Restany (?)

IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 36-1150.

www.scripophily-morocco.com/
Signature de gauche : J. Feray. De droite : Restany (?)
Imp. Chaix, rue Bergère, 20, Paris

AEC 1951-779 — C^{ie} marocaine, 31, rue de Mogador, PARIS (9^e).

Capital. — Société anon., française, fondée le 30 mai 1902, 560 millions de fr. en 224.000 act. de 2.500 fr. libérées.

Dividendes. — 1947-48 : 90 fr., 1948-49 : 100 fr.

Objet. — Société industrielle, commerciale, immobilière, agricole et d'études. — Importation et exportation au Maroc. — Culture, élevage et vignoble à Sidi-Larbi à 27 km. de Casablanca (domaine de 4.000 hectares). La C^{ie} marocaine participe à la construction des ports de Casablanca et de Safi et détient de nombreuses participations dans des affaires marocaines. — Travaux d'éclairage et de force.

Exp. — Grains, peaux, laines, huiles, agrumes, etc.

Imp. — Matériaux de construction (chaux, ciment, plâtre, fers, poutrelles, tôles, briques, carreaux, tuyaux de grès), matériel de voie ferrée, machines agricoles, appareillage électrique.

Agence centrale à Casablanca ; agences à Souk-el-Arba-du-Gharb, Port-Lyautey, Rabat, Fez, Meknès, Marrakech, Safi. — Correspondants à Tanger, Oujda, Mazagan.

Conseil. — MM. J[acques] Feray [ép. Antoinette Mallet][adm. (1931), puis v.-pdt BUP], présid. ; G[aston] de Caqueray[-Valolive][anc. ltt de vaisseau], vice-présid. ; Paul Bavière ¹⁷, Ch. de Beaumarchais [Schneider], J. Exbrayat ¹⁸, André Hermil [dg CITRA (Schneider)], André Mallet, Jean Pallier [C^{ie} algérienne], Louis Renaudin [CFAT] — M. H. Villiers, direct. gén. [déjà dir. en 1922]. — M. P. Restany, directeur au Maroc.

COMPAGNIE MAROCAINE

(*L'Information financière, économique et politique*, 21 août 1951)

Cette société, qui détient des biens fonciers d'importance, vient de céder à la municipalité de Port-Lyautey, contre la somme de 200 millions, une partie des terrains qu'elle possède dans le quartier industriel de cette ville. La municipalité désire développer le quartier industriel de Port-Lyautey pour décongestionner au maximum la zone industrielle Casablanca-Fedala.

Compagnie Marocaine

(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} décembre 1954)

Au cours de l'exercice qui a pris fin le 30 avril 1954, l'activité commerciale de la société n'a été que faiblement affectée par les événements politiques du Maroc, et les domaines agricoles ont bénéficié de bonnes conditions climatiques ainsi que des travaux de mise en valeur exécutés depuis plusieurs années.

Les comptes qui seront soumis à l'assemblée du 17 décembre 1954 font ressortir un bénéfice net de 127 millions 61.327 fr. contre 130.080.629 fr. Rappelons qu'il sera proposé un dividende égal à celui de l'exercice précédent, soit 500 fr. brut, donc 410 fr. net, par action de 2.500 fr.

¹⁷ Paul Bavière (1880-1951) : HEC, il entre en 1906 à la Banque de l'union parisienne et y finit président-directeur général (1939-1951). À ce titre, président de la Compagnie française de Tramways et d'éclairage électriques de Shanghai :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Tramways_eclairage_electriques_Shanghai.pdf

¹⁸ Jules Exbrayat (Espalion, Ardèche, 1880-Paris, 1958) : administrateur délégué de la Société syndicale de banques, puis gérant de la maison Demachy et Cie et (1920) administrateur de la Banque de l'union parisienne. Président de la SCOA (1935)...

À l'assemblée extraordinaire qui se tiendra à l'issue de l'assemblée ordinaire, il sera proposé de fixer au 31 décembre la date de clôture des exercices sociaux à partir de l'exercice en cours qui aurait exceptionnellement une durée de huit mois, et d'autoriser le conseil à porter ultérieurement le capital social jusqu'à 1.120 millions maximum. Il s'agit d'une autorisation de principe, aucune opération financière n'étant envisagée dans les circonstances actuelles.

COMPAGNIE MAROCAINE [Desfossés 1956/1758]

Caqueray-Valolive (Gaston de)[/00], 1758 (v.-ph Cie marocaine)[dt il était dg dès 1922).

Feray (Jacques)(1872-1958)[petit-fils d'Ernest Feray, industriel à Essonnes, député, sénateur, lui-même petit-fils du célèbre fabricant de toiles Oberkampf](ép. Antoinette Mallet)[banquier chez Mallet, puis adm. (1931) et v.-pdt de la BUP], 1758 (pdt Cie marocaine).

Paquelin (Roger)[⁰⁰/00][BUP], 423 (SITA), 1721 (Cie gale colonies), 1722 (Cie gale du Maroc), 1758 (adm.-dir. Cie marocaine).

Beaumarchais (Charles Delarüe de)[ép. Juliette Fernand-Laudet [^x/00][Schneider], 934 (pdt Chavanne-Brun), 1248 (Merlin et Gerin), 1264 (Matériel électrique SW), 1758 (Cie marocaine).

Exbrayat (Jules)[1880-1958][Fils de Joseph Exbrayat, préfet. Marié à Yvonne Guyardeau][Demachy], 137 (BUP depuis 1920), 683 (Pétrofina), 1257 (Ducellier), 1733 (ph SCOA), 1758 (Cie marocaine).

Hermil (André)[^x%](ing. PC, ép. Rendu), 891 (Forges+ateliers Creusot), 1758 (Cie marocaine).

Lafond (Henri)(1894-1963)(ing. Mines), 137 (BUP), 416 (Tramways et éclairage élec. de Shanghai), 454 (SCAC), 585 (Ouenza), 590 (Djebel Djerissa), 593 (Mokta), 608 (Huaron), 685 (Canadian Pétrofina Ltd), 704 (Total), 900 (Tréfileries et laminoirs du Havre), 951 (Penhoët), 1365 (Péchiney), 1567 (Lafarge), 1758 (Cie marocaine).

Mallet (André)(1897-1964)(banquier)[Fils de Guillaume, neveu d'Étienne Mallet, adm. de stés électriques, et de Frédéric Mallet, v.-pdt Bq union parisienne], 590 (Djebel-Djerissa), 626 (Étains de l'Indochine), 630 (Étains et wolfram du Tonkin), 947 (Ateliers et chantiers de la Loire), 993 (Batignolles-Châtillon), 1758 (Cie marocaine)[et des Mines de Bou-Skour et de l'Issougri (AEC 1951)], 2056 (Lesieur-Afrique Dakar).

Pallier (Jean)[^x/0x0](1894. Desc. banquiers nîmois. X-Mines. Ép. Hélène Arnaud (probablement de la Banque Arnaud Gaidan) > Antoinette (ép. Nègre), Geneviève (+), Jacques, **Gilles**], 203 (Cie algérienne créd.+bq), 355 (Ch. de fer sur routes d'Alg.), 365 (Fermière ch. de fer tunis.), 424 (STAIC), 568 (v.-pdt Ass. minière), 608 (Huaron), 1368 (v.-pdt Alg. prod. chim.+engrais), 1440 (Centrale de dynamite), 1749 (pdg Cie algérienne), 1751 (Lièges HPK), 1758 (Cie marocaine), 1982 (Cosuma)[+ WW 1971 : Chérif. d'engrais et PC, BIAO, Étains de Kinta, Cellulose du Maroc, Sucre Mahavavy].

Renaudin (Louis)(ép. Christiane Bonnier)[^x/00], 106 (Bq Syrie+Liban), 216 (Bq ottomane), 229 (Crédit foncier), 236 (Sous-comptoir des entrepreneurs), 237 (pdg CFAT), 365 (Fermière ch. fer tunisiens), 479 (Port Fedala), 1315 (Fasi d'élec.), 1368 (Algérienne de prod. chim. et d'engrais), 1437 (Phosphates Djebel M'Dilla), 1721 (Gale des colonies), 1737 (Lyonnaise de Madagascar), 1758 (Cie marocaine).

Villiers (Henry)(ép. Marie-Louise de Lachomette, sœur de Jean. Père de Georges Villiers > CNPF), 307 (Bourbonnaise et havraise de particip.), 1758 (Cie marocaine, dt il était déjà dir. en 1922).

Cacqueray (H. de)[[?] /], 643 (ph Mines Aouli), 1315 (Fasi d'électricité), 1758 (secr. gal Cie marocaine), 1978 (Moulins du Maghreb).

Gouron (C.), 1758 (comm. cptes Cie marocaine).

Dallier (G.), 893 (comm. cptes Minière des Terres-Rouges), 1758 (comm. cptes Cie marocaine).

Mingot (René), 742 (comm. cptes Affinage métaux), 1758 (comm. cptes suppl. Cie marocaine), 1805 (comm. cptes Caout. Indoch.).

Participations : Mines d'Aouli, Cie sucrière marocaine, Cie marocaine vinicole, Énergie électrique du Maroc, Chemins de fer du Maroc, etc.

CAPITAL SOCIAL : 560 millions de fr., divisé en 224.000 actions de 2.500 fr. À l'origine 7.500.000 fr. Porté par étapes successives à 45 millions, porté à 60 millions en janvier 1932 par l'émission à 550 fr. de 30.000 actions nouvelles, jouissance 1^{er} mai 1941 (1 pour 3 anciennes). Porté en 1946 (?) à 80 millions par l'émission à 950 fr. de 40.000 actions nouvelles de 500 fr. (1 nouvelle pour 3 anciennes). Porté en 1948 à 160 millions par l'émission à 550 fr. de 160.000 actions de 500 fr. (une nouvelle pour une

ancienne). Porté en 1949 à 320 millions par élévation [du] nominal de 500 à 1.000 fr. ; en 1950 à 560 millions par émission à 2.750 fr. de 96.000 actions de 2.500 fr. (jouissance : 1^{er} mai 1950) (3 pour 4).

en milliers de fr.	Bénéfice nets	Divid. et tantièmes
1945-46	6.950	6.900
1946-47	14.240	13.673
1947-48	28.545	16.632
1948-49	48.938	35.695
1949-50	55.183	48.122
1950-51	88.098	83.773
1951-52	136.878	110.442
1952-53	130.080	120.997
1953-54 (8 mois)	127.064	120.711
1954-55 (30/9)	96.648	82.474

BILANS (en 1.000 francs)

	30 avril 1951	30 avril 1952	30 avril 1953	30 avril 1954	30 déc. 1954
ACTIF					
Immobilisations (nettes)	479.100	527.762	665.280	748.238	797.478
Autres valeurs immobilisées	104.554	113.946	115.258	152.065	142.262
Réalsable :					
Valeurs d'exploitation	520.283	660.545	772.427	971.289	950.044
Débiteurs	321.174	537.336	752.439	786.072	931.993
Titres de placement	—	10.903	12.366	—	—
Disponible	17.100	22.188	21.503	17.998	17.458
	<u>1.442.211</u>	<u>1.872.675</u>	<u>2.329.273</u>	<u>2.675.657</u>	<u>2.839.163</u>
PASSIF					
Capital	560.000	560.000	560.000	560.000	560.000
Réserves	116.073	120.006	146.442	155.525	161.878
Fonds de renouvellement et provisions	87.630	191.747	192.744	245.766	268.328
Dettes à court terme	590.410	864.044	1.300.007	1.587.802	1.762.314
Bénéfices	88.098	136.878	130.080	127.064	96.648

	<u>1.442.211</u>	<u>1.872.675</u>	<u>2.329.273</u>	<u>2.675.657</u>	<u>2.839.163</u>
--	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

COMPAGNIE MAROCAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 avril 1959)

Les résultats de l'exercice 1958 font apparaître un solde créditeur de 24.920.557 francs.

Le conseil proposera à l'assemblée du 10 juin d'affecter aux réserves facultatives le report à nouveau antérieur d'un montant de 27.603.590 fr. Par ailleurs, après affectation de 1.246.028 francs à la réserve légale, le solde bénéficiaire de l'exercice sera reporté à nouveau.

BANQUE DE L'UNION PARISIENNE
La valeur réelle du portefeuille
est double du montant inscrit au bilan
(*La Vie française*, 26 avril 1963)

Quant à la COMPAGNIE MAROCAINE*, l'économie du Maroc ayant profité en 1962, après trois années médiocres d'une assez bonne récolte de céréales, son chiffre d'affaires s'est accru, et les rentrées des créances se sont trouvées facilitées. Malgré un alourdissement continu des charges, les résultats nets des opérations commerciales et des exploitations agricoles directes de la compagnie seront améliorés.

WWE 1967 :

MALLET *André Étienne*. Banquier. Né à Paris, le 7.12.1897. F. : de Guillaume [1860-1945. Fils d'Arthur] et de Marie-Adélaïde Grunelius [1866-1945]. M. : le 17.10.1930, à Limoges, avec Mary [Haviland] de Luze. Enf. : Constance [1931. Ép. 1957 Charles Michel Le Tonnellier de Breteuil (1926), puis en 1964 Stephen Kargere (1934-1994)], Claire [1938. Ép. 1962 Marc Anthony Bouchayer (Grenoble 1936)] et Robert [1942. Ép. Ariane Schyler-Schröder]. Ét. : Coll. Normandie. Gr. : dipl. H.E.C. Carr. : associé-gérant banquiers « Mallet frères et Cie ». Décor. : ch O. nat Légion d'hon., *cr. de guerre G.M. I.* Membre : Jockey Club. A. priv. : 12, boulevard de Courcelles, 75 Paris 17 et 76 Varengeville-s./Mer ; prof., 37, rue d'Anjou, 75 Paris 8, France.

WW 1979 :

FERAY (Thierry), banquier. Né le 17 mai 1911 à Paris. Fils de Jacques Feray, banquier, et de Mme, née Antoinette Mallet [1883-1967. Fille de Théodore]. Célibataire. Dipl. : diplômé de l'École des hautes études commerciales. Carr. : associé-gérant de MM. Mallet frères et Cie, banquiers, associé (1966), de Neufelize, Schlumberger, Mallet et Cie, puis membre du conseil de surveillance de la Banque de Neufelize, Schlumberger, Mallet (1969-1972), censeur de de Neufelize, Schlumberger, Mallet S.A. (depuis 1972), administrateur de la Compagnie marocaine. Décor. : croix de guerre 39-45. Membre du Cercle de l'Union. Adr. : prof., av. Hoche, 75008 Paris ; privées, 26, rue Cambon, 75001 Paris et château de Saint-Maigrin, 17112 Saint-Maigrin. [Victime en avril 1999 d'un grave accident d'automobile sur la RN 10 à Touvérac (Chte), qui coûta la vie à son frère Jean].
